



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

DE MAISONS-ALFORT



Table des matières

PRÉAMBULE.....	4
UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUS LES ENFANTS DE MAISONS-ALFORT	5
Présentation du Territoire	5
Le public cible du PEdT.....	7
<i>Les structures publiques.....</i>	<i>7</i>
<i>Les structures privées.....</i>	<i>7</i>
<i>Les familles.....</i>	<i>7</i>
Les écoles concernées.....	7
L'ÉTAT DES LIEUX ET LE DIAGNOSTIC	8
Les étapes de la construction du projet : une démarche concertée et réfléchie	8
L'état des lieux.....	9
<i>Les équipements sportifs et activités dans le domaine.....</i>	<i>9</i>
<i>Les Accueils périscolaires et de Loisirs (ALSH) :</i>	<i>10</i>
Les points forts du diagnostic.....	12
Les contraintes du Territoire	14
LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS GÉNÉRAUX ET OPÉRATIONNELS	16
Le principe	16
Déclinaison des objectifs généraux en objectifs Educatifs Opérationnels	17
<i>Objectif éducatif général n°1 : Epanouissement scolaire</i>	<i>17</i>
<i>Objectif éducatif général n°2 : Ouverture aux autres et à tous – « vivre ensemble » ..</i>	<i>23</i>
<i>Objectif éducatif général n°3 : Prévention des risques et santé.....</i>	<i>28</i>
Déclinaison des parcours illustrant les objectifs poursuivis	31
Le développement des nouveaux axes de travail.....	33
La continuité des personnels municipaux sur tous les temps.....	37
La Charte des directions des écoles	37
La communication et le partenariat entre l'Éducation Nationale et la Ville	38
LES AMÉNAGEMENTS.....	40
L'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021/2022.....	40
<i>L'accueil périscolaire dans les écoles publiques</i>	<i>41</i>
<i>Les études surveillées</i>	<i>42</i>
<i>La pause méridienne.....</i>	<i>42</i>
<i>L'accueil de loisirs du mercredi</i>	<i>42</i>
La restauration scolaire garantie par les personnels municipaux	44
Les activités sportives proposées.....	44
Les centres de quartiers au sein des écoles à forte densité de logements sociaux..	45

Le temps de travail des agents municipaux	45
LA MISE EN ŒUVRE DU PEdT ET SON DISPOSITIF D'ÉVALUATION	46
Les instances de mise en œuvre du PEdT :	46
<i>Le Comité Technique :</i>	46
<i>Le Comité de Pilotage :</i>	47
L'évaluation du PEdT :	48
<i>Les objectifs de l'évaluation</i>	48
<i>Le référentiel d'évaluation</i>	48
EN CONCLUSION	49
TABLE DES ANNEXES	50

PRÉAMBULE

Le Projet éducatif de Territoire (PEdT) est une démarche de partenariat entre la Ville, les services de l'Etat concernés (Éducation Nationale, Jeunesse Engagement et Sports), la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (directeurs d'écoles, enseignants, parents d'élèves, associations locales, et services de la Ville) permettant une cohérence à l'ensemble du territoire, afin de construire un plan d'actions autour et dans l'intérêt de l'enfant.

Il a pour objectif de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir une continuité éducative entre, d'une part, les projets portés par les directeurs d'écoles et les enseignants et, et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents, fonde la nécessité d'organiser ces interventions afin qu'elles se complètent et s'enrichissent mutuellement.

La Ville de Maisons-Alfort souhaite ainsi s'engager dans ce dispositif qui permet de contribuer au bien-être et au développement de l'enfant, afin d'offrir un parcours éducatif cohérent de qualité avant, pendant et après l'école.

La mise en place d'une nouvelle organisation des temps scolaires pour la rentrée 2021/2022 a été engagée à l'issue d'une phase de concertation avec les acteurs référents de l'Éducation Nationale, les partenaires institutionnels, les parents d'élèves, et les services municipaux concernés.

Cette concertation a ainsi permis de proposer un projet éducatif respectueux de chaque enfant avec :

- *Pour ambitions de :*
 - Rassembler l'ensemble des partenaires autour d'un projet qui portera des valeurs communes en faveur de la réussite éducative de l'enfant ;
 - Favoriser le bien-être de l'enfant : l'estime de soi, et son développement personnel et social ;
 - Développer le « vivre ensemble » : l'ouverture au monde et aux autres, l'éco-citoyenneté, la solidarité, le handicap, et l'égalité filles / garçons.
- *Comme enjeux :*
 - Un diagnostic partagé par une concertation entre tous les partenaires concernés (Éducation Nationale, CAF, Jeunesse Engagement et Sports, parents d'élèves, associations, Elus et Services Municipaux) ;
 - La garantie d'une continuité éducative entre les enseignements et les activités proposés sur les temps périscolaires et extrascolaires ;
 - Un travail d'évaluation des objectifs proposés en concertation avec l'ensemble des partenaires.

UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUS LES ENFANTS DE MAISONS-ALFORT

Présentation du Territoire

Située dans le Département du Val-de-Marne, à trois kilomètres de Paris, La ville de Maisons-Alfort bénéficie d'une situation géographique privilégiée sur les bords de Marne. Elle est desservie par un important réseau de bus, deux stations de RER D, trois stations de métro (ligne 8), et très prochainement la ligne de métro 15 Sud (station Vert de Maisons, dans le quartier Liberté Vert de Maisons) dans le cadre du Grand Paris Express.

La ville compte 55 289 habitants (source : Insee 2019), répartis sur sept quartiers :

- Le quartier d'Alfort ;
- Le quartier de Charentonneau ;
- Le quartier du Centre-ville ;
- Le quartier Les Planètes ;
- Le quartier des Juilliottes ;
- Le quartier Liberté Vert de Maisons ;
- Le quartier Berlioz.

Dans chaque quartier, un équipement de proximité est mis à disposition des Maisonnais et des associations socioculturelles et de loisirs, afin d'offrir aux habitants un service de qualité au plus près de leurs besoins. L'ensemble de ces équipements municipaux est géré par l'Office Municipal de la Culture (OMC).

Maisons-Alfort dispose également de deux théâtres (Claude Debussy et le NECC), d'un cinéma (le Ciné Debussy), d'un conservatoire de musique, danse et art dramatique, d'une médiathèque qui gère également 3 bibliothèques de quartier et un bibliobus, et de nombreux équipements sportifs qui accueillent tout au long de l'année les nombreuses activités physiques scolaires, ainsi que les dispositifs sportifs gratuits à destination des 3-25 ans.

Par ailleurs, Maisons-Alfort bénéficie d'un riche patrimoine qui a su être préservé au fil des années :

- l'École nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA), créée sous Louis XV, et qui est la plus ancienne grande école du monde sur son site d'origine.
- le Fort de Charenton qui accueille aujourd'hui près de 1 000 familles de gendarmes, perpétuant ainsi l'histoire et la tradition militaires des bâtiments construits au XIX^{ème} siècle. Deuxième site de gendarmerie en France, Maisons-Alfort entretient des liens étroits et de longue date avec la gendarmerie nationale, qui fait partie intégrante de l'identité de la commune.
- Enfin, le patrimoine des années 30, remarquable et classé, a contribué à forger l'identité de Maisons-Alfort, à l'image du Square Dufourmantelle, et des groupes scolaires Condorcet et Jules Ferry.

Agir concrètement pour la préservation de l'environnement et le développement durable est une volonté forte de la Ville de Maisons-Alfort. La ville compte ainsi 75 hectares d'espaces verts ouverts au public, soit 9 parcs, 2 jardins, 14 squares, une Ferme à visée pédagogique située dans le parc du Château de Réghat, des cheminements piétonniers ainsi que de nombreux espaces paysagers et fleuris.

Pionnière dans l'utilisation de la géothermie, il y a 30 ans, la Ville n'a eu de cesse de poursuivre ses actions en faveur de l'écologie et du développement durable. Une gestion différenciée des espaces verts est pratiquée dans toute la Ville. Écologique et naturelle, elle consiste à « faire avec la nature » en adaptant l'intensité et la nature de l'entretien en fonction du site tout en préservant les équilibres naturels, la faune, la flore et les ressources naturelles locales. Par ailleurs, elle a obtenu le prix de « Reconquête écologique du cadre urbain » en 2019 décerné par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) qui confirme également à la ville sa « 4^{ème} Fleur » acquise depuis 20 ans. Parmi les réalisations menées, nombreuses sont celles qui concernent les élèves maisonnais, à l'image du programme de végétalisation des cours d'école afin de lutter contre le réchauffement climatique et permettre aux jeunes Maisonnais de jouer dans leur cour d'école (les dernières en date : élémentaires Georges Pompidou, Charles Péguy, Berlioz) tout en étant protégés de la chaleur.

Cette volonté s'affirme également dans l'ensemble des projets pédagogiques menés par les services de la Ville et par divers partenaires auprès des élèves maisonnais, à l'instar des projets écocitoyens. A l'été 2022, Maisons-Alfort sera également dotée d'une Maison de l'Environnement, un lieu entièrement dédié à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité où les Maisonnais pourront venir s'informer mais aussi se former afin de participer à leur échelle à la transition écologique.

S'attachant à promouvoir une consommation locale et raisonnée au sein de son territoire, Maisons-Alfort compte de nombreux commerces de proximité, répartis dans tous les quartiers de la ville. La Ville connaît un dynamisme économique important et accueille chaque année de nouvelles entreprises, commerces et artisans. Parmi ce riche tissu économique, on peut citer des entreprises comme Bio Springer et Sanofi qui bénéficient d'une notoriété internationale, mais aussi des partenaires institutionnels, tels que l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), la Banque Publique d'Investissement (BPI), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et très prochainement le siège de l'Office National des Forêts (ONF).

Le public cible du PEdT

Pour l'année scolaire 2020-2021, année scolaire achevée pour laquelle nous disposons de tous les éléments (ce n'est pas le cas pour 2021-2022, notamment pour les ressources et les détails des foyers, et pour les élèves des écoles privées).

Les structures publiques

- 1828 élèves accueillis en école maternelle
- 2712 élèves accueillis en école élémentaire
- ➔ 4540 élèves

- 6114 parents d'élèves

Les structures privées

- 112 élèves maisonnis accueillis en école maternelle
- 271 élèves maisonnis accueillis en école élémentaire
- ➔ 383 élèves

- 588 parents d'élèves

Les familles

- 11 625 enfants et parents pour 4075 foyers
- 3172 familles ont communiqué des éléments de ressources et 50% de ces familles ont des ressources mensuelles par personne à charge inférieures à 1200 € / mois (*exemple : une famille composée d'un seul parent avec un enfant dont les ressources mensuelles sont de 2.000€ dispose de 1.000 € mensuellement par personne à charge*)
- 413 familles n'ont pas communiqué d'éléments de ressources et, majoritairement, n'ont fait aucune demande en accueil de loisirs.
- 490 familles ne bénéficient pas de services d'accueils de loisirs municipaux.

Les écoles concernées

La liste des écoles primaires publiques puis privées ainsi que les effectifs est présentée en annexe 1, ainsi que la répartition géographique en annexe 1 bis

L'ÉTAT DES LIEUX ET LE DIAGNOSTIC

La commune de Maisons-Alfort dispose depuis de nombreuses années d'un dispositif éducatif cohérent et de qualité, répondant déjà aux objectifs recherchés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires au niveau des activités périscolaires.

Aussi, le PEdT s'appuie sur les actions déjà existantes sur la Ville pour les adapter au nouveau contexte d'organisation du temps scolaire, tout en cherchant l'amélioration continue de l'action éducative territoriale, fruit d'une concertation organisée entre novembre 2020 et juin 2021.

Les ateliers sportifs, proposés aux élèves des écoles élémentaires, sont d'abord une invitation à la découverte. L'animation proposée est conçue comme une initiation par cycle, qui ne doit pas être confondue avec l'apprentissage offert par des structures spécialisées. C'est ainsi l'occasion pour tous les enfants de pouvoir s'épanouir, de valoriser d'autres compétences et se retrouver dans une dynamique de réussite, afin de proposer des activités en corrélation avec les attentes des enfants et de la communauté éducative.

Les étapes de la construction du projet : une démarche concertée et réfléchie

Afin de préparer au mieux la nouvelle organisation du temps des élèves, la ville de Maisons-Alfort a souhaité adopter une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs concernés par la réforme des rythmes scolaires : les parents d'élèves, les enseignants, les directeurs d'écoles, les services de la collectivité, les opérateurs culturels, sportifs, associatifs, ainsi que les partenaires institutionnels (Éducation Nationale, CAF, Jeunesse, Engagement et Sports).

Cette démarche a été rythmée par quatre grandes étapes :

- Au programme de sa mandature de mars 2020, l'équipe municipale inscrivait une nouvelle consultation des enseignants et parents d'élèves à l'automne 2020 sur la question des rythmes scolaires. En effet, l'équipe municipale 2014-2020 avait été alertée à plusieurs reprises sur cette question, notamment par les enseignants, et par la courte majorité de 2017 en faveur des 4,5 jours.
- Une consultation a été organisée à l'automne 2020 qui a permis de recueillir plus de 75 % de participation, dont 60,18% des voix ont fait le choix d'un rythme scolaire à 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.
- La fixation des horaires de la semaine scolaire à 4 jours, après concertation des conseils d'écoles en janvier 2021 et après accord, le 29 mars 2021, de la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, Anne-Marie BAZZO, est entérinée comme suit :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30
- 3 Comités Techniques et 3 Comités de Pilotage (1^{er} et 28 juin 2021 et prochainement le 15 novembre 2021) se sont réunis pour élaborer un Projet Educatif de Territoire, à compter de l'année scolaire 2021-2022.

L'état des lieux

Un état des lieux de l'offre existante et des capacités d'accueil des locaux scolaires, péri et extrascolaires a été élaboré en partenariat avec les acteurs locaux. Une synthèse des actions et projets par thématique et temps de l'enfant est présentée en annexe 2 en 3 volets (temps scolaire, pause méridienne, temps péri et extra scolaires).

Les équipements sportifs et activités dans le domaine

La ville dispose de :

- 9 gymnases, 3 stades, 1 centre aquatique (5 bassins), 1 minigolf, 1 skate-park, 1 mur d'escalade et 19 cours de tennis, 3 salles de judo, 2 salles dédiées aux arts martiaux, des pistes d'athlétisme, aires de lancer et de saut, 3 plateaux d'évolution multi-sport, 1 salle d'escrime ;
- 12 écoles élémentaires publiques dans lesquelles intervient le Service des Sports, avec un maillage homogène sur le tout territoire communal.

L'ensemble des actions est encadré par une équipe composée d'ETAPS (Educateurs Territoriaux des APS) munis d'un agrément émanant de l'Éducation Nationale, d'OTAPS (Opérateurs Territoriaux des APS) et de Vacataires :

- Un éducateur référent est présent sur le même établissement afin de garantir une continuité éducative entre le service des sports et les chefs d'établissements ;
- Le volume d'actions est diversifié, important, et touche tous les temps, incluant le scolaire, périscolaire, la pause méridienne et l'extrascolaire.

Outre le Sport à l'école sur les 12 élémentaires, un ensemble d'actions totalement **gratuites** est proposé, s'adressant à un grand nombre d'enfants :

- Contrats Bleus (+ de 1900 enfants);
- Accueil postscolaire (+ de 800 enfants);
- Aménagement du Temps de l'Enfant – ATE (près de 600 enfants);
- Bébé gym (près de 600 enfants);
- Centre d'Orientation sportive (20 enfants);
- Sport loisirs quartiers et Eté chaud (+ de 1000 enfants).

Des manifestations exceptionnelles d'envergure viennent ponctuer l'ensemble du travail accompli durant l'année, dans les actions phares de la ville :

- Fête des Contrats bleus (+ de 600 parents accompagnants dans la tribune et 533 enfants sur le plateau des sports) ;
- Fête des bébé gym (autour de 400 enfants) et journée Portes ouvertes (350 enfants + les parents) ;
- Jeux du Val de Marne (près de 3000 enfants des élémentaires)
- Fête du jeu (en partenariat avec l'OMC avec plus de 1500 participants) ;
- Forum des associations (en partenariat avec l'OMC et les 26 Associations de l'OMS) 7200 entrées sur la journée.

Pour le reste des activités sportives, depuis 1998 une Bourse sport a été mise en place pour les jeunes des familles à revenu modeste qui souhaitent s'inscrire au sein d'associations sportives (OMS).

Dans la configuration à quatre jours ½, les activités s'articulaient de la façon suivante :

- Temps scolaire :

Lu Ma Je Ve : 9h/12h et 14h/16h15 et Me 9h/12h (sport à l'école)

- Pause méridienne :

Lu Ma Je Ve : 12h/14h (ATE)

- Périscolaire :

Lu Ma Je Ve : 16h15/16h45 (Inscriptions et goûter des Contrats bleus)

16h45/17h45 (Activités sportives des Contrats bleus)

17h45/18h (Inscriptions de l'Accueil Postscolaire)

18h/18h30 (Animations de l'Accueil Postscolaire)

- Extra-scolaire :

Me : 14h/18h (COS à PEGUY)

Sa : 10h/12h (Bébé Gym)

Les Accueils périscolaires et de Loisirs (ALSH) :

Toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques bénéficient d'un accueil pré et post scolaire et d'un accueil de loisirs (mercredis et vacances) couvrant la plage horaire de prise en charge des enfants de 7h30 à 18h30.

Les accueils (matin, soir, mercredis et vacances) sont encadrés par des animateurs, et par des personnels du service des sports pour l'accueil du soir en écoles élémentaires.

Outre les écoles qui ont toutes été agréées par les services Jeunesse et Sport pour l'accueil de loisirs, la Ville a créé 3 structures (Accueils de Loisirs Collectifs de Mineurs ou centres en tant que bâtiments) dédiées uniquement aux accueils de loisirs (2 élémentaires et 1 maternel):

- BUSTEAU d'un agrément de 300 enfants élémentaires (6-12 ans)
- LES PLANETES d'un agrément de 220 enfants élémentaires (6-12 ans)
- LES PLANETES d'un agrément de 190 enfants maternels (3-5 ans)

L'organisation des accueils de loisirs permet aux familles de déposer les enfants au plus proche de leur domicile, les équipes d'animation assurant le transport des écoles vers les regroupements, notamment sur les structures précitées.

Accueils de Loisirs Maternels

Jusqu'en juillet 2021, dans la mesure où les enfants étaient accueillis à l'école le mercredi matin, ils étaient tous en accueil de loisirs à partir de midi dans leurs écoles pour éviter des déplacements fatigants pour de jeunes enfants.

Accueils de Loisirs Elémentaires

Jusqu'en juillet 2021 les mercredis scolaires, les enfants mangeaient dans leurs écoles respectives, hormis ceux des écoles Parmentier A et B qui se restauraient à BUSTEAU.

Puis les enfants étaient regroupés de 14h à 17h comme suit :

***Accueil de Loisirs Élémentaire BUSTEAU:**

Des écoles élémentaires des Parmentier A et B (*accompagnés à pied*)

Des écoles élémentaires Péguy et Ferry (*avec un transport par car après le repas et le soir*)

De l'école élémentaire Saint Exupéry (*accompagnés à pied après le repas et le soir*)

Des écoles élémentaires Hugo et Pompidou (*avec un transport par car après le repas et le soir*)

***Accueil de Loisirs Élémentaire PLANETES** accueillait les enfants :

De l'école élémentaire Les Planètes

De l'école élémentaire Condorcet (*accompagnés à pied après le repas et le soir*)

Des écoles élémentaires P. Bert et pasteur (*avec un transport par car après le repas et le soir*)

De l'école élémentaire Raspail (*avec un transport par car après le repas et le soir*)

Les Equipements culturels

- Le théâtre Claude Debussy et le Nouvel Espace Culturel Charentonneau (NECC),
- 1 conservatoire
- 1 médiathèque, 3 bibliothèques de quartier, et 1 bibliobus
- 1 musée
- 6 Centres socio-culturels ou Maisons Pour Tous
- 1 cinéma
- 2 ludothèques

Un certain nombre de besoins et d'enjeux ont pu être identifiés et les atouts de l'offre existante ont également été soulignés afin d'anticiper au mieux les conséquences de la mise en place du rythme scolaire à 4 jours pour la Ville de Maisons-Alfort.

Les points forts du diagnostic

Un maillage homogène des écoles sur tout le territoire communal

Confer la carte en annexe 1 bis

Un animateur référent éducatif présent :

- Dans chaque école publique
 - Et sur tous les temps : matin, midi, mercredi pour toutes les écoles et soir pour les écoles maternelles
- ⇒ Ce qui garantit une continuité éducative

Un éducateur sportif référent présent :

- Dans chaque école élémentaire publique en temps scolaire et pour les animations sportives le soir (Contrats Bleus) et l'accueil post-scolaire
- ⇒ Ce qui garantit une continuité éducative

Des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture, avec une exigence de qualité et de réactivité : les dumistes, intervenants danse, éducateurs sportifs, bibliothécaires... Ces intervenants sont autant d'acteurs dont les compétences sont mobilisées pour intervenir sur les temps d'activités proposés sur l'ensemble des temps scolaires et périscolaires.

La présence des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) dans les écoles permettant à toutes les classes élémentaires de bénéficier d'une pratique sportive hebdomadaire renforcée

Un(e) gardien(ne) présent(e) dans toutes les écoles élémentaires :

- qui garantit avec les Directions des écoles et les personnels municipaux les entrées et sorties sur tous les temps ;
- qui assume le standard au sein de l'école ;
- qui interpelle les services en cas de désordres sur les bâtiments et/ou matériels de l'école ;
- qui encadre les équipes des personnels techniques en charge de l'entretien des locaux et de la restauration.

Un volume d'actions diversifiées, important, et qui touche tous les temps (scolaire, périscolaire, extrascolaire, pause méridienne)

Confer annexe 2 en 3 volets : temps scolaire – pause méridienne – temps péri et extra scolaires

Des actions « passerelles » entre les différentes classes d'âges et structures :

- Exemples de passerelles classes d'âges :
 - Les actions OMC en direction des familles,
 - Les enfants qui vont rentrer à l'école maternelle en septembre peuvent être accueillis dans les accueils de loisirs maternels l'été précédent. Cette activité leur permet de découvrir les locaux scolaires et les enfants qu'ils fréquenteront.
- Exemples de passerelles structures :
 - Les regroupements des enfants de plusieurs écoles au sein des Accueils de Loisirs

Une prise en charge spécifique des enfants les plus fragiles par un accompagnement adapté afin de contribuer à leur réussite, notamment en REP et avec mise en place de protocoles spécifiques pour les enfants en situation de handicap. Dès qu'il est possible et si cela s'avère nécessaire la Ville recrute les AESH sur les temps périscolaires.

Des tarifs bas pour les Maisonnais

Confer annexe 3 et annexe 4

Les nombreuses installations sportives et culturelles, réparties de façon équilibrée sur le territoire communal qui permettent de répondre à la demande actuelle des familles en activités sportives et culturelles

La Ville de Maisons-Alfort a également à cœur d'accueillir les enfants au sein d'équipements de qualité, aménagés et rénovés. Ce maillage du territoire en équipements culturels et sportifs de qualité représente un atout considérable pour l'accueil de tous les élèves en dehors des heures consacrées à l'enseignement scolaire.

Une politique incitative en faveur des associations sportives et culturelles, par l'octroi d'une bourse versée par la Ville pour les enfants des familles non imposables qui veulent les inscrire en club ou dans une activité socio-éducative (OMC et OMS).

Une collaboration entre l'Éducation nationale, la CAF, les Services dédiés à la Jeunesse, à l'Engagement et les services municipaux, avec la mise à disposition de moyens humains et matériels, l'organisation commune de manifestations telles que les Jeux du Val de Marne, les Olympiades, la prévention à la sécurité routière, l'attention portée au développement des nouvelles technologies, la construction et le financement de nombreux projets dans les domaines sportifs et culturels.

Un soutien matériel apporté aux membres du RASED et aux psychologues scolaires.

Un patrimoine communal riche et diversifié avec de nombreux équipements culturels et sportifs.

Une politique culturelle forte comme en témoignent les actions recensées dans l'état des lieux en annexe 2 en 3 volets : temps scolaire – pause méridienne – temps péri et extra scolaires

Un accompagnement et développement du numérique à l'école. Depuis 2005 la Ville s'est investie dans l'informatisation des écoles. Les écoles élémentaires disposent de Tableaux Numériques Interactifs pour toutes les classes du cycle 3 (45), et le déploiement des vidéo projecteurs interactifs.

Les contraintes du Territoire

La taille des structures :

Compte tenu du profil des familles et de l'arrivée de nouveaux maisonnaï, de plus en plus de places en accueils et en restauration scolaire seront nécessaires alors même que les capacités maximales des structures actuelles sont souvent atteintes :

- Restaurants scolaires
- Certains regroupements sont difficiles :

Les espaces des accueils dans les écoles diminuent avec l'augmentation du nombre de classes.

Les réfectoires, malgré le passage à 2 services, pour toutes les écoles maternelles et élémentaires permettent difficilement de faire face à l'accroissement des effectifs restaurés (90% des élèves sont inscrits à la restauration scolaire).

L'éloignement de certaines écoles :

Certaines écoles (telles que l'école élémentaire Pasteur et le groupe scolaire Les Planètes) sont un peu plus éloignées des équipements sportifs et culturels. A ce titre, la Ville met quotidiennement au service des écoles et des accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires), et dans la mesure du possible, les moyens nécessaires permettant :

- Les transports des enfants vers les structures sportives et culturelles de la ville

En revanche, cet éloignement est compensé par la présence de 3 centres socio-culturels (Croix des Ouches, Planètes et Liberté) 2 Maisons Pour Tous (d'Alfort, Pompidou Les Juilliottes,) et un Centre Culturel (Charentonneau) desservant tous les quartiers.

Une demande d'activités péri et extrascolaires forte et très dynamique :

L'augmentation de cette demande est très supérieure à celle de l'évolution des effectifs scolaires. La Ville cherche à répondre au mieux aux besoins de ses habitants en proposant une procédure d'inscription garantissant un égal accès des familles aux activités périscolaires.

Un marché de l'emploi dans le secteur de l'animation tendu :

La Ville a souhaité valoriser les métiers de l'animation en proposant aux animateurs recrutés à l'année des formations BAFA et BAFD prises en charge en totalité avec le soutien financier de la CAF. La Ville de Maisons-Alfort permet ainsi chaque année à de jeunes saisonniers d'effectuer leur stage pratique au sein des accueils de loisirs sans hébergement.

Le Bureau Information Jeunesse communique les opportunités de formation d'animation et soutient les jeunes dans leur démarche.

Comme bien des Villes, Maisons-Alfort rencontre des difficultés à recruter des animateurs, en particulier cette année scolaire 2021-2022. Elle a décidé d'organiser un Job Dating pour y faire face, et a élargi la publication d'annonces à tous les lieux publics.

Les modalités de communication et d'information des familles

Plusieurs outils de communication sont utilisés pour informer les familles :

- Le site de la Ville présente et donne toutes les informations sur les différents temps de vie de l'enfant : le scolaire, le périscolaire (matin, soir), les mercredis et durant les vacances ;
- Le portail famille actuellement accessible sur le site Internet de la ville permettant : les inscriptions, le suivi des présences des enfants en accueils et restauration scolaire, ainsi que prochainement la transmission des factures.
- La communication par courriels est maintenant généralisée et permet rapidement de tenir les familles informées des offres et des modalités d'organisation.
- L'accueil physique est maintenu pour les familles qui le souhaitent pour tous les services proposés (accueils de loisirs mercredis et vacances scolaires, restauration scolaire). L'inscription à l'école ouvre droit à l'accueil matin et soir à l'école sans inscription.

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS GÉNÉRAUX ET OPÉRATIONNELS

Le principe

Les objectifs éducatifs et opérationnels s'inscrivent dans une réflexion globale :

- sur la place de l'enfant dans la société,
- sur une meilleure connaissance de ses besoins,
- contre un certain morcèlement de sa journée, afin de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement de l'adulte en devenir.

Les enfants et les jeunes connaissent trois pôles de vie interdépendants, qui sont autant de lieux d'éducation dont il faut considérer les complémentarités : la famille, l'école et les temps de loisirs.

Il convient donc d'organiser des activités périscolaires et extrascolaires en prolongement et en complément des heures d'enseignement, et mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre :

- d'une part, les projets des écoles qui doivent idéalement mobiliser l'ensemble des professeurs des écoles et donc toucher toutes les classes ;
- et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

La coopération entre les différents partenaires est donc déterminante dans la réalisation d'un PEdT adapté aux besoins de l'enfant, et pour la réussite de chaque enfant maisonnais au cœur de ce projet.

Ces objectifs sont le fruit d'une vision partagée avec l'ensemble des partenaires concernés autour d'un projet dont la finalité est la suivante :

- Le bien-être de l'enfant ;
- L'estime de soi et la confiance en soi ;
- Le développement personnel et social.

L'état des lieux des actions et projets existants témoigne des moyens mis en œuvre pour y parvenir et ce Projet Educatif en garantit la poursuite, ainsi qu'un développement de l'accueil des enfants porteurs de handicap et une prise en compte de la prévention des risques numériques.

Le projet Educatif mettra l'accent sur les échanges entre les partenaires éducatifs et les différents intervenants au bénéfice de la cohérence éducative de l'ensemble.

Déclinaison des objectifs généraux en objectifs Educatifs Opérationnels

Cette finalité de bien être de l'enfant se décline en 3 objectifs éducatifs généraux développés en 20 objectifs éducatifs opérationnels, et portés par des actions et projets. Une synthèse des objectifs et leur déclinaison est présentée en annexe 5.

« L'état des lieux » en annexe permet de prendre la mesure des très nombreux projets et actions développés et portés par la Ville. En temps scolaire, ils sont placés sous la responsabilité de l'Éducation Nationale et des enseignants volontaires. Hors temps scolaire, la Ville en assume la pleine responsabilité en veillant à garantir une cohérence éducative au profit des enfants et de leurs parents.

Les exemples concrets reprenant les actions énumérées dans « l'état des lieux » illustrent la poursuite des objectifs cités ci-après. La plupart des actions et projets poursuivent plusieurs objectifs. L'exposé qui suit ne reprend que les actions les plus significatives.

Objectif éducatif général n°1 : Epanouissement scolaire

Il s'agit de donner à chaque famille et chaque enfant tous les moyens nécessaires pour une réussite éducative et scolaire, et bâtir ainsi un projet pour l'ensemble des enfants tout en tenant compte de chacun d'entre eux :

La Ville a toujours tenu à proposer en temps scolaire des actions, des intervenants, des équipements qui permettent aux enseignants de s'en saisir pour enrichir leurs projets pédagogiques et leurs enseignements.

Ce choix répond également à une volonté municipale de couvrir tous les publics et dans la durée. En effet, l'obligation scolaire permet à tous et sans distinction d'en bénéficier.

A titre facultatif hors temps scolaire, des actions et projets prolongent les objectifs poursuivis en temps scolaire en les abordant autrement et le plus souvent de manière ludique.

Cette complémentarité dans la manière d'aborder les connaissances (en temps scolaire sous la responsabilité des enseignants, en temps péri ou extra scolaires sous la responsabilité des intervenants municipaux ou associatifs) favorise cet épanouissement scolaire.

- Objectif éducatif opérationnel n°1 - Favoriser les apprentissages

En temps scolaire, toutes les actions et projets sont développés sur des thématiques multiples : socio-culturelle, culturelle, sportive, scientifique et environnementale, citoyenne, sociale, et de santé.

Pour certaines, elles s'adressent tant aux écoles maternelles qu'aux écoles élémentaires, comme l'offre théâtre et cinéma Jeune/Public, la médiation culturelle dans le cadre du printemps des arts, les accueils pour des lectures découverte en bibliothèques.

D'autres activités ou actions sont proposées uniquement ou principalement aux écoles maternelles, tels, le bibliobus, les ateliers botaniques au Parc Vert de Maisons, l'atelier lecture pour les classes de Grande Section, l'intervenante danse du conservatoire.

D'autres encore sont proposées exclusivement aux écoles élémentaires comme les classes de découvertes, la natation et la pratique d'activités physiques et sportives, les intervenants culturels.

Enfin, certaines sont ciblées sur un niveau ou un groupe de niveaux : c'est le cas de l'éducation nutritionnelle pour les classes de CE2, de la prévention routière pour les CP, CE2 et CM2, des projets citoyens, éco citoyens et formation aux premiers secours pour les classes de Cours Moyen.

Cette offre générale ou ciblée en fonction des niveaux avec l'agrément de l'Éducation Nationale doit favoriser les apprentissages tout au long de la scolarité.

- *Objectif éducatif opérationnel n°2* - Proposer des apprentissages « hors les murs »

Les actions marquantes en temps scolaire répondant particulièrement à cet objectif sont les suivantes :

- Les 26 classes de découvertes proposées chaque année aux 12 écoles élémentaires, devant bénéficier à tout enfant qui suit sa scolarité complète à Maisons-Alfort.
- Les activités pédagogiques du Parc Vert de Maisons proposées à 24 classes maternelles ou élémentaires.
- La visite guidée de la ferme pédagogique proposée gratuitement à toutes les écoles.
- La natation scolaire organisée au Centre Aquatique pour les écoles élémentaires.
- La saison jeune/public spectacle et cinéma proposée dans les 2 théâtres de la Ville à toutes les écoles maternelles et élémentaires.
- L'accueil, les lectures, ateliers et dépôts de documents en médiathèque proposés à toutes les écoles de la Grande Section au CM2
- La découverte pour 20 classes élémentaires chaque année des instruments de musique et pratiques de danse au conservatoire.
- La visite de la mairie proposée à toutes les classes de Cours Moyens (20 classes par an)
- Les programmes des classes citoyennes et éco-citoyennes qui intègrent des sorties et visites (Assemblée Nationale, Commissariat, cérémonies commémoratives et devoir de mémoire pour les premières, ateliers en forêt, présentation de la biodiversité de l'Île du Moulin Brulé pour les secondes ...).

Hors temps scolaire, toutes les actions répondent à cet objectif et sont facultatives.

Elles sont énumérées dans l'état des lieux en péri ou extra-scolaire, permettant d'apprécier la variété de l'offre tant sportive, culturelle que socio-culturelle. Elles sont accessibles financièrement et pour certaines gratuites.

Dans le cadre des accueils de loisirs, qu'ils soient municipaux et/ou portés par l'Office Municipal de la Culture, les sorties sont variées et favorisent la découverte ou à la pratique d'activités par le jeu et sans finalité compétitive ou de classement.

- *Objectif éducatif opérationnel n°3* - Garantir une activité sportive terrestre et aquatique régulière

Toutes les écoles élémentaires bénéficient d'un éducateur sportif référent garantissant, sous la conduite de l'enseignant, une séance de sport par semaine et par classe.

Ce même éducateur organise et encadre les contrats bleus ouverts à tous les écoliers élémentaires gratuitement de 16h30 à 18h. Ces séances sont conduites de manière ludique.

Enfin, en temps extra-scolaire et sur la pause méridienne un éducateur peut encadrer le Sport Loisirs Quartier et l'Aménagement du Temps de l'Enfant également gratuits et à vocation de loisirs.

Ainsi, sur tous les temps, les enfants en âge élémentaire peuvent bénéficier d'un encadrement adapté à la pratique sportive et à son épanouissement physique. L'éducateur est ainsi en capacité de connaître tous les enfants, et les enfants de le connaître. La variété des interventions conduites par un même éducateur favorise l'épanouissement de l'enfant.

Tous les élèves élémentaires des classes ciblées par l'Éducation Nationale bénéficient chaque année scolaire de séances de natation. Un élève qui a suivi toute sa scolarité en école élémentaire publique à Maisons-Alfort doit savoir nager à sa sortie de CM2.

Pour les écoliers maternels, la Ville propose, gratuitement, les samedis matins des semaines scolaires, une activité BB-GYM à base de motricité ludique et variée animée par un éducateur sportif. Ainsi le travail de motricité développé par les enseignants au sein de l'école est prolongé sous une autre forme en temps extra-scolaire.

Enfin, les accueils de loisirs municipaux incluent des sorties au centre aquatique sous la surveillance et les conseils des Maîtres Nageurs Sauveteurs. L'objectif poursuivi est l'acclimatation à l'eau par le jeu et favorise l'apprentissage de la natation.

- *Objectif éducatif opérationnel n°4* - Développer les pratiques culturelles, environnementales et numériques

Au-delà des actions précitées qui répondent à cet objectif, d'autres sont proposées :

Dans le domaine culturel :

Le projet Musique/gendarmerie proposé à 8 classes de CM1 sélectionnées par l'Éducation Nationale organise 2 rencontres des élèves et leur enseignant avec la Musique de la gendarmerie nationale basée au Fort de Charenton et se conclut par une restitution des travaux sous forme de conte musical.

Les écoles disposent de 59 heures hebdomadaires d'intervenants culturels et numériques de l'OMC pour les écoles sélectionnées par l'Éducation Nationale. Cette initiative développe une pratique culturelle régulière en temps scolaire sous la conduite pédagogique des enseignants. Cette action permet de conclure par la présentation de 4 spectacles avec la mise à disposition d'un théâtre et de ses moyens en régie.

Le Théâtre, dans ses murs et en lien avec sa programmation jeune public, propose des ateliers de sensibilisation artistique du cycle 1 au cycle 3 selon les saisons et concernent minimum 4 classes. Il organise la rencontre avec des artistes permettant aux enseignants de développer leur projet pédagogique. La sélection des classes est réalisée par le théâtre en lien avec l'Éducation Nationale.

A titre d'exemple en 2018, 90 élèves en écoles élémentaires et 241 élèves en écoles maternelles ont bénéficié d'ateliers avec des artistes professionnels.

Le nombre d'élèves accueillis au Théâtre pour des spectacles en temps scolaire est de plus de 3.000 (sur la base du volontariat des écoles et dans la limite des places disponibles en jauges réduites adaptées aux scolaires).

Le conservatoire propose aux écoles maternelles un éveil à la danse par la mise à disposition d'une intervenante au sein de l'école à raison de 2h30 par semaine pour des classes sélectionnées par l'Éducation Nationale.

En faveur de l'environnement :

La Ville a tenu à créer une maison de l'environnement qui devrait ouvrir ses portes à l'été 2022. Elle devrait offrir à toutes les écoles des ateliers ciblés par les enseignants volontaires.

Une action présentant le tri sélectif aux enfants est réalisée par les services de la mairie en valorisant son intérêt et son enjeu.

Une autre intervention, au programme des classes éco-citoyennes, explique et valorise l'usage généralisé de la géothermie (énergie renouvelable) au sein de la Ville.

En faveur du numérique :

Enfin, toutes les écoles élémentaires sont dotées par la Ville de classes numériques pour les classes de Cours Moyens et une extension au cycle 1 est en cours d'instruction avec l'Éducation Nationale.

- *Objectif éducatif opérationnel n°5* - Valoriser la citoyenneté, la solidarité et l'entraide

Toutes les activités conduites en temps scolaire et hors temps scolaire, définissent les règles et codes sociaux transmis aux enfants pour en assurer leur jouissance collective.

La solidarité et la citoyenneté sont au cœur des projets de formation aux premiers secours en partenariat avec la Croix Rouge, et du permis piétons avec le commissariat. Ces projets touchent respectivement toutes les classes de CM2 et de CE2.

En conclusion et en fin d'année scolaire, une remise solennelle des attestations et permis aux élèves accompagnés de leurs enseignants est organisée au théâtre Debussy en présence du Maire, de l'Éducation Nationale et des représentants de la Croix Rouge et du Commissariat.

La police nationale est également partie prenante pour la formation de toutes les classes de CM2 à la prévention routière à vélo. A l'issue, un concours réunit les meilleurs élèves de chaque classe qui reçoivent tous un livre.

Les projets citoyens et éco-citoyens sont déclinés respectivement en 10 et 8 séances réparties tout au long de l'année scolaire et donnent aux enseignants l'opportunité d'enrichir leur projet pédagogique autour des valeurs citoyennes et éco-citoyennes.

Enfin avec les enseignants, la Ville va s'attacher à proposer à toutes les classes de CM2 un projet de prévention des risques numériques avec l'intervention d'un spécialiste en la matière.

En temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, les enseignants, les animateurs, les éducateurs et les professionnels encadrants valorisent l'entraide et le partage, en garantissant un usage commun des lieux, des équipements, des outils pédagogiques, des jeux, dans le respect de chacun.

Dans le cadre des accueils de loisirs, dès que l'âge des enfants le permet, ces derniers participent à l'établissement des règles de vie ensemble.

Dans le cadre de la restauration scolaire, le choix fait par la Ville d'un service à table répond également au choix éducatif de partage (d'un plat, d'un temps commun autour d'un même menu, d'un dialogue favorisé).

- *Objectif éducatif opérationnel n°6* - Intégrer tous les enfants sans discrimination

Les principes socles de l'école publique que sont l'accès à tous, la mixité garçon/fille sont également repris dans le cadre des services municipaux.

A cet égard, tous les personnels municipaux, animateurs, éducateurs et agents techniques qui interviennent dans les écoles au quotidien garantissent aussi cette intégration sans discrimination.

La sectorisation géographique adoptée par la Ville permet à toutes les familles d'accéder à pied à l'école.

La Ville de Maisons-Alfort, consciente que l'intégration de tous obéit aussi à la qualité des lieux, veille soigneusement à ce que toutes les écoles aient des locaux accueillants, régulièrement rénovés.

Dans le prolongement de l'école publique gratuite, la Ville a adopté une tarification très accessible voire gratuite pour ses services périscolaires.

Les Protocoles d'Accueils Individualisés pour raison de santé sont communément adoptés par l'école et les services péri scolaires.

L'intégration des enfants en situation de handicap est une priorité tant de l'Éducation Nationale que de la Ville. Des protocoles d'accueil et des personnels supplémentaires, ou personnels sensibilisés et formés, doivent être régulièrement déployés pour permettre cette inclusion. Enfin, une communication quotidienne entre les enseignants et les encadrants municipaux, et avec les parents, est indispensable pour la garantir.

L'Éducation Nationale et la Ville s'engagent à mettre en œuvre ces moyens pour améliorer ces intégrations aujourd'hui encore difficiles.

La Ville adoptera une charte avec en corollaire un protocole d'accueil partagé pour y parvenir.

- *Objectif éducatif opérationnel n°7* - Lutter contre le décrochage scolaire

Les groupes scolaires primaires Jules FERRY et Charles PEGUY et le collège Jules FERRY sont classés en Réseau d'Education Prioritaire. En concertation, l'Éducation Nationale et la Ville déploient des moyens supplémentaires pour favoriser des projets visant à la réussite des élèves. Un comité de pilotage, réunissant la Direction du Collège, les Directions des écoles, l'Inspection de l'Éducation Nationale et les représentants de la Ville et du Département ainsi que l'Office Municipal de la Culture, étudie les projets en ce sens, et la Ville y contribue financièrement.

En outre, la Commune accorde chaque année des crédits supplémentaires par écolier en plus des crédits régulièrement attribués aux autres écoles de la Ville.

Toujours en faveur du REP, la Ville finance une Classe à Horaires AMénagés (CHAM) au collège Jules FERRY avec la participation du conservatoire municipal.

Après la classe et au sein de l'école, pour les élèves des écoles élémentaires Jules FERRY, Charles PEGUY et LES PLANETES, dont une majorité de familles en logements sociaux et ne peuvent accéder financièrement aux études, des accompagnements d'aide aux devoirs sont encadrés par les animateurs municipaux à titre gratuit.

De plus, 3 centres sociaux et 2 Maisons Pour Tous, gérés par l'Office municipal de la Culture, proposent aux enfants 3 jours par semaine une aide aux devoirs et des activités éducatives

culturelles. Certains ont pu être orientés vers cet accueil sur conseil des enseignants de l'école ou des services sociaux.

Au-delà de l'accompagnement des enfants, l'OMC organise une permanence Info-Parents pour l'accompagnement à la parentalité permettant aussi de lutter contre le décrochage scolaire.

Enfin, la concertation systématique entre l'Éducation Nationale et la Ville permet d'étudier les situations préoccupantes pour trouver ensemble des solutions et ce, chacun dans le cadre de ses compétences : l'Éducation Nationale dans le domaine pédagogique et la Ville au besoin pour l'inscription d'un élève dans une autre école. La Ville peut également réétudier les conditions d'accès aux services péri et extra scolaires. L'Éducation Nationale comme la Ville veillent à s'informer mutuellement sur ces situations et les mesures prises.

- *Objectif éducatif opérationnel n°8* - Favoriser les échanges et pratiques entre les professionnels

Toutes les interventions en temps scolaire doivent favoriser l'échange de pratiques et de connaissances entre les enseignants et les professionnels spécialisés dans les domaines sportifs, culturels, socio-culturels, environnementaux et de prévention des risques.

De cet enrichissement mutuel des professionnels découlera une meilleure compréhension des besoins de l'enfant.

Ainsi, chacun participe à la formation de l'autre, tant par ses connaissances partagées que dans la manière de les transmettre.

Le continuum éducatif temps scolaire/hors temps scolaire peut donc être assuré au bénéfice de l'épanouissement de l'enfant.

Pour rappel, les éducateurs sportifs œuvrent en temps scolaire et en dehors de ce temps. Il en est de même de nombreux intervenants culturels qu'ils soient rattachés à l'OMC, à la Médiathèque ou au Conservatoire.

Les référents d'animation présents le matin, le midi et le soir en écoles maternelles et dans les écoles élémentaires du REP et aux Planètes garantissent une communication quotidienne entre les parents et enseignants. Ils ont mis en place un cahier d'événements, recensant les problèmes de comportement, à disposition également des Directions d'école.

Ils interviennent également en accueils de loisirs et peuvent ainsi dans un cadre ludique enrichir la continuité éducative autour d'activités, de sorties, touchant tous les domaines (culturels, d'activités physiques, environnementales, scientifiques, de prévention).

En collaboration avec leurs partenaires, toutes les bibliothèques de la ville organisent des moments de partage autour des documents pour les professionnels de l'enfance. Elles s'adaptent de ce fait au plus près de problématiques rencontrées par ceux-ci afin de leur proposer ressources et temps dédiés, notamment autour de la culture, du numérique et du développement de la lecture. Les cartes « collectivité » développées par les bibliothèques permettent également une offre ample de services à tous les professionnels.

Objectif éducatif général n°2 : Ouverture aux autres et à tous – « vivre ensemble »

La confiance en soi, dans les autres, interfèrent entre elles, permettant à l'enfant de développer sa construction sociale et personnelle.

L'ouverture aux autres et à tous, le « vivre ensemble », sont au cœur de toutes les actions et projets qui s'inscrivent dans un cadre collectif tout en respectant l'unicité de chaque enfant.

- **Objectif éducatif opérationnel n°9** - Garantir l'accès à tous quelle que soit sa condition sociale

L'école publique est gratuite, géographiquement accessible à tous, et dans un périmètre très limité autour du domicile à Maisons-Alfort.

Les services périscolaires facultatifs organisés dans les écoles, avant et après les temps d'enseignement sont soit gratuits, soit accessibles financièrement à tous (cf. annexe 3) :

Gratuits : le matin à partir de 8h, de 16h30 à 18h pour les contrats bleus, de 16h30 à 18h ou 18h30 pour l'aide aux devoirs des écoles élémentaires en REP et à PLANETES.

Accessibles financièrement à tous : les tarifs de la restauration scolaire sont fonction des revenus des familles et particulièrement peu élevés, celui de l'accueil post scolaire maternel et élémentaire (de 16h30 à 18h30 en maternelle et de 18h à 18h30 en élémentaire) est quasiment symbolique, ceux des accueils de loisirs sont fonction des revenus des familles et bas.

La facturation, en post-paiement, est à la présence pour les accueils pré et post scolaires et la restauration, et à la réservation pour les accueils de loisirs.

A titre indicatif, les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2021-2022 sont joints en annexe. Ils pourront évoluer au cours du temps tout en veillant à demeurer accessibles à tous en fonction des ressources des familles.

Hors de l'école et des services périscolaires qui y sont organisés, la Ville veille à adopter une tarification qui permet à tous les enfants d'accéder aux services et équipements.

Au théâtre, le tarif scolaire de la saison 2021-2022 qui s'applique aux écoles est de 4 € par enfant. Il n'est que de 2 € pour les écoles en REP.

Dans le cadre de leurs accueils en temps scolaire et périscolaire, les bibliothèques proposent des ressources à travers la lecture et la culture pour aborder les thématiques du vivre ensemble. L'accès aux espaces et aux collections est gratuit pour tout enfant et un accompagnement dans l'appropriation de la culture est proposé par les bibliothécaires dans chacune de leur action auprès de ce public.

Enfin, la Ville a mis en place des bourses culture et sport garantissant aux familles non imposables sur le revenu une aide pour l'inscription de leurs enfants aux activités socio-culturelles et pratiques sportives proposées par les associations et les clubs sportifs affiliés à l'OMC et/ou l'OMS.

- **Objectif éducatif opérationnel n°10** - Accompagner la parentalité

L'OMC propose en temps scolaire et hors temps scolaire un accompagnement à la parentalité :

- Le café et la pause des parents répondent aux sollicitations des écoles et (ou) des associations de parents d'élèves. L'intervenant proposé par l'OMC qui enrichit les échanges est choisi en fonction des thématiques abordées.
- La permanence Info/Parents, précédemment présentée dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, est un dispositif plus large d'accompagnement à la parentalité. C'est un lieu d'écoute, d'information, d'orientation et d'échange à destination des parents maisonnaires, afin de les accompagner et les soutenir dans leurs préoccupations parentales.

Une attention particulière est également portée par les bibliothèques à l'accès des parents aux ressources et aux outils pour s'informer au mieux sur des thématiques diverses liées à la parentalité. Des collections sont dédiées à ces sujets et régulièrement mises en exergue. Les bibliothécaires accompagnent les parents dans la lecture d'histoires à leurs enfants. Ce sont également des moments spécifiques pour développer avec les parents la pratique de la lecture parent-enfant, source de développement à tous les âges.

Plus généralement, les échanges des parents avec les professionnels encadrants, enseignants, référents animateurs et éducateurs peuvent aussi revêtir un caractère d'accompagnement à la parentalité et doivent être encouragés, car ils garantissent une compréhension globale des besoins de l'enfant et une cohérence éducative.

- *Objectif éducatif opérationnel n°11* - Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap

L'Éducation Nationale développe cet accueil en attribuant des moyens humains supplémentaires après instruction de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.

Les accueils périscolaires de la Ville sont également sollicités pour intégrer ces enfants. Des personnels affectés à ces enfants sont parfois indispensables et viennent en supplément des encadrants réguliers.

En conséquence, le partage d'information sur les enfants et moyens attribués doit être développé entre l'Éducation Nationale et la Ville pour améliorer la réponse.

A cet égard, la Ville propose aux personnels AESH ou AVS de l'Éducation Nationale qui accompagnent ces enfants en temps scolaire de prolonger leur temps de travail sur les temps périscolaires et la pause méridienne.

Compte tenu des besoins croissants en AESH, l'Éducation Nationale connaît des difficultés de recrutement de ces personnels qui ne sont pas tous affectés dès la rentrée scolaire. Cette situation de carence rejoint celle que rencontre la Ville pour les recrutements des animateurs en nombre suffisant.

Si cela n'était pas possible, la Commune recruterait par ailleurs des animateurs sensibilisés à la question d'accompagnement des enfants en situation de handicap et pourrait bénéficier d'une aide financière de la CAF pour y faire face.

En outre, la municipalité a décidé de formaliser son engagement et adoptera une charte d'accueil des enfants en situation de handicap dans le cadre des services d'accueil, de restauration et des accueils de loisirs municipaux.

Cette charte sera complétée d'un protocole d'accueil individualisé prévoyant un suivi avec l'école.

Les documents finalisés par la Direction Enfance Education de la Ville sont joints en annexes 6 et 7.

En effet, en 2018-2019, tous les animateurs référents ont participé à une formation de sensibilisation à l'accueil des enfants en situation de handicap. Elle s'est déroulée sur 3 journées de formation animées par le CNFPT pour un groupe et 3 séances de 2h30 animées par la Direction Enfance Education et l'association Sésame Autisme Gestion et Perspectives pour le second groupe.

En conclusion les 2 groupes rassemblés ont rédigé la charte et le protocole d'accueil individualisé proposés.

- *Objectif éducatif opérationnel n°12* - Développer la citoyenneté au plus près de sa vie quotidienne

La compréhension des règles favorise la citoyenneté au quotidien.

Toutes doivent être expliquées, comprises et partagées pour veiller à leur respect.

Dans la mesure du possible, leur établissement et leur rappel seront garantis par les enfants eux-mêmes.

Ces règles peuvent être spécifiques à certaines activités, d'autres communes à tous les temps de vie collective et de portée générale.

Dans le cadre des activités sportives, tout en étant spécifiques, les règles du jeu et le principe de l'arbitrage construisent une forme de citoyenneté avec un but ludique qui aide à sa compréhension.

Il en est de même des jeux de société souvent employés dans le cadre des accueils de loisirs et ludothèques de l'OMC.

Dans le cadre culturel et en qualité de spectateur, les règles d'usage, l'écoute dans le silence et les applaudissements à l'issue pour remercier, participent également à la formation citoyenne au quotidien. En outre, regarder un spectacle aux côtés d'autres personnes dans la salle participe du vivre ensemble.

Les exigences de politesse communes à toutes les actions collectives répondent parfaitement à cet objectif de citoyenneté au quotidien. Il en est de même pour le respect des locaux et matériels à usage collectif. Pour exemple, la sensibilisation à la collecte des déchets dans son quartier et au sein de son école.

Cette citoyenneté du quotidien s'exerce par principe en collectivité et il appartient à tous les adultes encadrants professionnels et parents d'en montrer l'exemple et de la faire respecter.

- *Objectif éducatif opérationnel n°13* - Favoriser l'action collective et la solidarité

Comme pour la citoyenneté au quotidien, les adultes, encadrants et parents, doivent s'attacher à promouvoir cet objectif par l'exemple et encourager les enfants en ce sens. Ceci nécessite un travail d'équipe et de concertation entre tous les adultes et en faveur de tous les enfants. L'exemple permet à l'enfant de comprendre et de reproduire.

Ce quotidien peut dans des circonstances plus particulières être relayé par des projets spécifiques. C'est notamment le cas de la formation aux premiers secours qui intéresse tous les CM2 permettant aux élèves de s'y inscrire à grande échelle.

Les actions culturelles, et activités environnementales encouragent les enfants en ce sens avec la réalisation d'un spectacle, d'une œuvre, d'un parterre commun dans le cadre de l'activité pédagogique du parc Vert de maisons, fruit de la contribution de tous.

L'action collective et la solidarité sont au cœur des projets socio-culturels développés notamment par l'OMC et les accueils de loisirs municipaux.

S'agissant des activités sportives proposées dans le cadre du PEdT, elles veillent et veilleront à promouvoir le collectif et à éviter le classement des enfants selon leur performance au profit d'un encouragement de chacun sur sa progression.

Au-delà, par sa politique tarifaire accessible des services périscolaires et extra scolaires, la Ville favorise cette action collective en garantissant une solidarité financière, notamment des contribuables.

Enfin, l'accueil des enfants en situation de handicap nécessite de concevoir une animation globale, de solidarité et d'entraide pour les intégrer, comme précisé dans la charte jointe et précitée.

- *Objectif éducatif opérationnel n°14* - Intégrer tous les enfants sans discrimination

La non-discrimination s'impose à tout service public.

Tous les services municipaux et les actions et projets développés par l'OMC s'attachent et s'attacheront à respecter ce principe.

Les encadrants sont sensibilisés à cette question pour le garantir tant par eux-mêmes, qu'auprès des enfants pris en charge, en valorisant la différence entre les individus, entre les enfants, source de complémentarité pour une vie collective riche et variée.

Les projets pédagogiques et projets d'animation quels que soient le domaine, le temps d'intervention (scolaire ou non) reprennent cet objectif d'intégration sans discrimination, qu'elle soit sociale, genrée, religieuse, physique, ou de capacité.

Par cette constance et vigilance des encadrants et adultes nous prévenons également les risques de harcèlement.

- *Objectif éducatif opérationnel n°15* – Connaître son lieu de vie et faire de la ville un espace éducatif global

En temps scolaire, tous les projets et actions proposés « hors les murs » permettent la découverte des services, équipements et installations de la Ville et doivent favoriser cet objectif.

Les accueils de loisirs, par vocation s'attachent dans leurs sorties à les exploiter que ce soient les théâtres, les parcs et jardins, les bords de Marne, la ferme pédagogique, les installations sportives et le centre aquatique, la médiathèque.

Les accueils de loisirs élémentaires sont équipés de vélos permettant de se déplacer dans la Ville de manière écologique et sur un plus large périmètre qu'à pied.

Un travail des accueils de loisirs municipaux avec le conservatoire devrait également favoriser la découverte de ce lieu et de ses pratiques.

Au besoin, pour les écoles et les accueils de loisirs municipaux, les services municipaux mettent à disposition des cars pour accéder aux lieux les plus éloignés.

Les projets Sports/découvertes et Culture/découvertes devraient encourager la pratique d'activités sportives ou socio-culturelles portées par les clubs et associations, par une découverte engageant la famille sur 2 ou 3 séances seulement.

Chaque année, la Ville de Maisons-Alfort propose aux nouveaux habitants de découvrir la ville et ses lieux emblématiques à l'occasion de deux visites gratuites, qui se déroulent au printemps et à l'automne. Elle est conduite par le Maire et les élus de Maisons-Alfort afin de faciliter leur intégration dans la ville dans les meilleures conditions.

- *Objectif éducatif opérationnel n°8* – Favoriser les échanges et pratiques entre les professionnels

Cet objectif opérationnel est repris dans tous les chapitres car il participe systématiquement à la réalisation de l'objectif général.

Les professionnels de l'éducation au-delà de leurs échanges qui doivent témoigner de l'ouverture aux autres et à tous, suivent des formations régulières prises en charge soit par la Ville pour les services municipaux, soit par l'OMC pour ses personnels.

Les formations proposées permettent ainsi de rencontrer d'autres professionnels, d'autres collectivités ou associations, d'autres pratiques et encouragent cette ouverture.

Les Services Départementaux Jeunesse Engagement et Sports proposent chaque année des plans de formation à destination des agents.

Enfin, le Centre National de la Formation Publique Territoriale est l'organisme de formation dédié aux collectivités et leurs agents.

Objectif éducatif général n°3 : Prévention des risques et santé

- **Objectif éducatif opérationnel n°16** - Sensibiliser et prévenir les risques routiers

Cette sensibilisation touche toutes les classes de CE2 et CM2 et 20 classes de CP ou CE1.

Cette prévention est accompagnée par la Police Nationale ou l'association de prévention routière.

Les règles étudiées sont mises en pratique régulièrement lors des déplacements à pied des enfants, que ce soit en temps scolaire comme en temps périscolaires.

Dans le cadre des accueils de loisirs, les sorties vélos donnent également l'occasion de les appliquer.

- **Objectif éducatif opérationnel n°17** – Accompagner l'emploi du numérique

Toutes les classes de Cours Moyens sont équipées en numérique. Le projet d'extension aux classes de cycle 2 est à l'étude avec l'Éducation Nationale.

La maintenance de ce parc est directement assumée par la Direction des Services Informatiques de la Ville.

L'Éducation Nationale est en charge de la formation et de l'accompagnement des enseignants y compris pour les outils pédagogiques numériques mis à disposition.

En outre, un intervenant informatique rentrant dans le contingent des 59 heures hebdomadaires proposé par l'OMC à l'Inspection Académique complète cet accompagnement.

Depuis 2 ans, les parents ont accès à leur espace famille par voie numérique et peuvent ainsi inscrire leurs enfants, corriger ou compléter les données enregistrées sur la base employée par la Ville, effectuer les réservations des accueils de loisirs et à terme disposer des factures en ligne pour les payer.

Les agents d'accueil de la Direction Enfance Education accompagnent les parents pour qu'ils puissent exploiter ce nouvel outil numérique, tout en conservant un accueil physique.

Tous les agents municipaux des écoles, animateurs et personnels techniques ou ATSEM, pointent les présences des enfants à partir d'un support numérique, tablettes ou téléphone.

Selon les projets des accueils de loisirs, l'emploi du numérique peut être développé lorsque les animateurs ont cette compétence, notamment pour réaliser un film ou un montage audio-visuel.

Les bibliothèques mettent à disposition de tous leurs publics des outils numériques et proposent des temps d'ateliers afin de découvrir les outils et les cultures numériques au-delà des usages quotidiens, et pour développer les pratiques culturelles numériques.

- **Objectif éducatif opérationnel n°18** - Eduquer à la diversité de l'alimentation

L'alimentation est à la fois un plaisir et un facteur essentiel de santé et d'épanouissement de l'enfant.

Les menus sont publiés sur le site de la Ville et affichés dans toutes les écoles pour que les parents puissent en prendre connaissance, leur permettant aussi de confectionner les repas

qu'ils assument dans le cadre familial. Pour rappel, sur les 28 repas hebdomadaires de l'enfant, seuls 4 relèvent de la restauration scolaire et 2 supplémentaires de l'accueil de loisirs.

La Ville tient à garantir dans ce cadre l'équilibre, la variété et la qualité des menus servis. Une diététicienne municipale y veille.

La Ville assume directement la production en liaison chaude (fabrication le matin pour le midi même) et un service à table pour que tous les enfants puissent goûter tous les plats servis.

Toutes les écoles organisent 2 services, car près de 80 % des effectifs scolaires journaliers sont accueillis en restauration scolaire. Par conséquent, les 2 heures de pause méridienne sont indispensables pour que les enfants prennent le temps de se nourrir.

Pour compléter cette éducation quotidienne, la Ville propose à 12 classes de CE2 sélectionnées par l'Éducation Nationale un projet d'éducation nutritionnelle. Il est développé autour de 4 ateliers avec le concours de la responsable de la cuisine centrale, la diététicienne et des animateurs qui par ailleurs encadrent le temps de restauration dans les écoles.

3 ateliers présentent les composantes participant à l'équilibre alimentaire. La variété des aliments, le plaisir qu'ils procurent et l'enjeu pour la santé y sont soulignés. Le 4^{ème} temps consiste en un petit déjeuner préparé par les services de la Ville avec une grande variété d'aliments. Il est organisé au sein de l'école et illustre agréablement et concrètement les enseignements délivrés.

- *Objectif éducatif opérationnel n°19* – Prévenir et sensibiliser à la question du harcèlement

La prévention doit commencer dès la maternelle. Les enfants les plus jeunes qui n'ont pas toujours les mots pour exprimer leurs émotions en viennent aux mains. C'est un travail quotidien de vigilance et d'accompagnement des plus petits en écoutant leurs frustrations, en leur expliquant les contextes et les règles à respecter, en les aidant à communiquer verbalement sans recourir à la violence.

Sur les temps périscolaires, l'utilisation de médiations diverses comme des objets défouloirs ou des pièces de repos ou de conciliation doivent être développées.

Cette question est aussi une préoccupation en élémentaire, notamment avec le développement de l'usage numérique.

La Ville souhaite proposer un nouveau projet en temps scolaire pour toutes les classes de CM2 visant à prévenir les risques liés à l'usage du numérique. La conduite de ce projet reprendrait la forme adoptée pour les permis piétons et formations aux premiers secours, en intégrant l'intervention d'un professionnel qualifié. Il permettrait de délivrer à tous les enfants le permis internet.

Au-delà des risques de harcèlement numérique, le harcèlement dans un cadre collectif nécessite la vigilance des adultes et une meilleure concertation pour le prévenir.

Dans le cadre du projet citoyen développé auprès de 3 classes de CM2 chaque année, une intervention spécifique sur la question « du bouc émissaire » est développée en classe avec le concours d'une association dont la prestation est prise en charge par la Ville.

L'ensemble des développements précédents autour de l'objectif d'Ouverture aux autres et à tous – « vivre ensemble » participent à cette prévention.

En outre, dans le cas d'un harcèlement signalé par l'Éducation Nationale nécessitant un changement d'école, la Ville le réalise rapidement.

Enfin, la prévention du harcèlement intervient dans le champ plus large des risques psycho-sociaux :

- La reconnaissance et la gestion des émotions
 - La lutte contre le phénomène de bouc émissaire
 - La communication non violente
 - La prise en considération de la densité collective dans un espace donné et fonction de l'âge des enfants.
- *Objectif éducatif opérationnel n°20* - Développer l'attrait de l'activité physique et sportive dans sa pluralité

Dans le cadre scolaire, périscolaire et extra-scolaire, les éducateurs sportifs favorisent cet attrait.

Leurs temps d'intervention dans des contextes différents le facilitent.

Le nouveau projet sports/découverte est également un tremplin permettant sans engagement à l'année de découvrir autour de 2 ou 3 séances une activité physique et sportive nouvelle.

Dans les nouveaux axes de travail qui suivent un point particulier sera consacré à l'élargissement de la pluralité des sports proposés à Maisons-Alfort.

- *Objectif éducatif opérationnel n°8* – Favoriser les échanges et pratiques entre les professionnels

Comme indiqué au chapitre précédent cet objectif opérationnel est repris car il participe systématiquement à la réalisation de l'objectif général.

Tous les projets et actions participent de la prévention des risques.

Tous les professionnels et encadrants doivent donc l'intégrer.

Des liens et échanges sont d'ores et déjà acquis, comme l'association des animateurs aux ateliers d'éducation nutritionnelle, ou la participation des animateurs aux séances piscine des enfants.

Il en est de même avec l'ouverture à tous les adultes enseignants et personnels municipaux des séances de sports/détente proposées gratuitement sur la pause méridienne.

La participation des référents animateurs ou éducateurs sportifs aux équipes éducatives peuvent également aider à la prévention des risques lorsque les circonstances l'imposent.

Enfin, un travail de formation commune des encadrants pourrait également s'avérer bénéfique sur des questions centrales, santé et hygiène de vie, prévention du harcèlement.

Déclinaison des parcours illustrant les objectifs poursuivis

En temps scolaire

Tout élève qui a suivi en totalité sa scolarité publique primaire à Maisons-Alfort :

- Sait nager à la sortie de CM2
- A pratiqué plusieurs activités physiques et sportives régulières
- A les connaissances de prévention routière et de premiers secours requises à sa sortie de CM2
- Devrait avoir bénéficié d'une classe de découvertes
- A participé à un atelier pédagogique du parc Vert de Maisons et a visité la ferme pédagogique
- Connait les théâtres de sa Ville et y a vu un spectacle
- Devrait avoir participé à un spectacle présenté au théâtre
- A pu bénéficier de lectures et d'un accueil sur place ou dans le bibliobus pour connaître l'offre des bibliothèques
- A pu s'inscrire dans les bibliothèques ou bénéficier des livres mis à disposition des professionnels qui l'entourent
- A eu accès aux livres de la médiathèque
- A reçu chaque année scolaire maternelle un livre sélectionné par les bibliothécaires
- A pu bénéficier de la visite de la Mairie
- A bénéficié d'un équipement permettant de recevoir une formation numérique dans le cadre scolaire

En outre, au sein du REP :

- Tous les élèves ont bénéficié d'un projet d'aide à la réussite scolaire,
- d'ateliers de sensibilisation aux différents langages artistiques conduits par le théâtre Debussy.
- bénéficient de l'aide aux devoirs,
- Toutes les classes volontaires sont retenues prioritairement sur les projets dont le nombre de classes est limité.

Enfin, à l'échelle de la Ville pour les propositions limitées en temps scolaire :

1 élève élémentaire sur 2 bénéficie d'une éducation nutritionnelle,

1 élève maternel sur 2 participe à un éveil à la danse,

1 élève sur 8 a bénéficié d'un projet citoyen ou éco-citoyen

En temps périscolaires au sein des écoles

94 % des élèves en scolarité publique primaire à Maisons-Alfort :

- Fréquentent la restauration scolaire
- 79 % quotidiennement

82 % des élèves maternels fréquentent chaque année l'accueil post scolaire

70 % des élèves élémentaires participent chaque année aux contrats bleus

35 % des élèves maternels ont participé annuellement aux BBGYM

38 % des élèves élémentaires peuvent participer chaque semaine scolaire à l'Aménagement du Temps de l'Enfant sur la pause méridienne,

66% des élèves maternels fréquentent les mercredis l'accueil de loisirs maternel et 49 % des élèves élémentaires.

25 % des élèves primaires sont accueillis entre 7h30 et 8h.

Tous les élèves des écoles élémentaires FERRY, PEGUY et PLANETES (538 élèves en 2020-2021) ont bénéficié d'une aide aux devoirs conduite par les animateurs municipaux.

En temps périscolaires et extrascolaires hors des écoles et accueils de loisirs municipaux

En moyenne plus de 120 élèves élémentaires ont bénéficié dans les MPT ou Centres sociaux d'une aide aux devoirs et d'activités socio-éducatives 3 jours/semaine.

Environ 80 enfants élémentaires participent aux accueils de loisirs de l'OMC

De l'ordre de 750 enfants peuvent bénéficier de l'heure du conte (pour une lecture plaisir) au sein des médiathèques les mercredis ou samedis après-midi.

Plus de 480 élèves de 4 à 11 ans sont accueillis au conservatoire

En 2019-2020, 125 enfants ont bénéficié de la bourse culture prise en charge par la Ville et réservée aux familles non imposables pour une activité socio-culturelle associative de l'OMC.

En 2019-2020, 360 enfants ont pu bénéficier de la bourse sport qui obéit aux mêmes principes que la bourse culture mais pour l'inscription en clubs sportifs.

8 spectacles par saison, soit 1 spectacle par mois d'octobre à mai, sont proposés au public familial les mercredis, samedis ou dimanches après-midi, pour une capacité totale par saison de 3.200 places.

A ce chiffre s'ajoutent 800 places dans le cadre du festival de cinéma Cinéjunior⁹⁴

De plus, 2.000 places sont proposées dans le cadre de la saison cinéma jeune public dont 250 places réservées aux accueils de loisirs municipaux et de l'OMC.

Les proportions d'enfants accueillis dans le cadre des accueils de loisirs municipaux durant les vacances sont les mêmes que les mercredis, soit 66 % des maternels, soit 1263 enfants et 49 % des élémentaires, soit 1244 enfants en 2020-2021.

Environ 150 enfants âgés de 6 à 11 ans sont partis en mini-séjours durant l'été avec le soutien de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et celui de l'Etat dans le cadre des « colos apprenantes ».

Depuis sa création :

- 100 encadrants (parents et enseignants) ont bénéficié de la pause parents organisée par l'OMC permettant de débattre des sujets sur les thèmes de la parentalité.

- 110 entretiens de médiation familiale ou avec un psychologue ont été conduits dans le cadre de la permanence INFO Parents dirigée par l'OMC.

Le développement des nouveaux axes de travail

Les projets et actions présentés seront enrichis par :

- La poursuite et le développement de l'accueil des enfants en situation de handicap

Un lien a été engagé entre la Direction Enfance Education de la Ville et l'inter-secteur de psychiatrie en la personne d'une infirmière coordinatrice chargée d'accompagner les professionnels dans la prise en charge des enfants porteurs de handicap. Des rencontres trimestrielles doivent être mises en place avec les animateurs référents pour adapter leur accompagnement aux besoins spécifiques de ces enfants.

Par ailleurs, pour étendre la réflexion de cet accueil au sein de tous les services, actions ou projets en direction des enfants en âge de scolarité primaire, il est proposé de partager sur ce sujet en groupe de travail inter services comme indiqué ci-dessous au paragraphe « Le développement de la transversalité des services en direction de l'enfant »

- La prévention des risques liés à l'usage du numérique

Avec la mise en œuvre du permis internet, la Ville donne l'occasion à tous les élèves de CM2 (une classe d'âge de 500 à 600 élèves) sous la conduite des enseignants de prévenir les enfants avant leur entrée au collège des risques.

Cette première initiative pourra être prolongée auprès des familles dans un cadre qui reste à construire notamment autour de la question des risques psycho-sociaux qui seraient développés par un groupe de travail inter services comme précisé ci-dessous dans le cadre du développement de la transversalité des services en direction de l'enfance.

- L'extension de la pratique d'activités physiques et socio-culturelles à de nouvelles disciplines

La ville met en place en partenariat avec les associations sportives volontaires, le sport découverte. Ce nouveau dispositif permet aux élèves de 6 à 11 ans, non licenciés dans un club sportif d'essayer gratuitement une (ou plusieurs selon les places disponibles) discipline(s) sportive(s), tous les mercredis de 9h30 à 11h30, hors périodes de vacances. Différents sports sont proposés chaque trimestre.

Le changement des rythmes scolaires et ces nouveaux horaires ont permis la mise en place de l'activité escalade sur le mur des Juilliottes.

La formation des ETAPS à cette nouvelle activité débouche sur une plus grande variété de contenus offerte aux écoles.

L'extension des plages horaires permet une meilleure prise en charge des classes.

Afin de favoriser l'inscription dans les ateliers culturels des associations, l'OMC proposera aux familles des ateliers portes ouvertes sur les différentes disciplines artistiques. Ces portes ouvertes permettront de découvrir ces disciplines.

L'objectif de cette initiative est le maintien ou le développement de la pratique artistique amateur des enfants.

- Le développement d'ateliers environnementaux dans le cadre de la Maison de l'environnement à venir

La ville souhaite mettre à disposition des riverains un équipement public dédié à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Dans le cadre de la préservation du cadre de vie et de la limitation de l'artificialisation des sols, cet ERP se situera en lieu et place d'un site témoin d'une période où la préoccupation environnementale était secondaire, symbole d'un « monde révolu » : une ancienne station-service. S'y adjoindra une péniche acquise par la Ville qui participera à l'animation de cet espace.

Cette démarche de prévention de nouvelle artificialisation prévue pour la parcelle dans le Plan Local d'Urbanisme de la ville se poursuit par une volonté de désimperméabiliser les espaces extérieurs par la mise en place d'un espace paysager en gestion écologique et à vocation pédagogique autour du bâtiment, de même que la création d'un jardin en pleine terre qui permettra de créer un îlot de fraîcheur.

Pour se faire une importante opération de dépollution du site avec retrait des installations techniques et des cuves d'hydrocarbures a été effectuée.

Dans le cadre de la construction de la Maison de l'Environnement :

- Des matériaux à Haute Performance Énergétique et Haute Performance Acoustique seront utilisés.
- Un système de chauffage à faible émission et haute autonomie (géothermie et hydrothermie) sera privilégié.
- Des infrastructures de production d'énergie (photovoltaïque et éolien en toiture et hydroélectrique sur la Marne) seront installées.

Dans le cadre de ce projet, l'utilisation de matériaux biosourcés, locaux et/ou issus de filières de l'économie circulaire (Réutilisation, Réemploi, Recyclage) sont privilégiés, que ce soit pour les travaux de gros œuvres, comme pour le mobilier.

En effet, l'isolation prévue pour le bâtiment sera issue de filières responsables et de matériaux naturels, comme la fibre de bois.

La gestion durable des ressources étant au cœur du projet, celle de l'eau apparaît comme incontournable, aussi la récupération des eaux de pluie pour sa réutilisation dans les sanitaires et pour l'irrigation des espaces verts sera mise en œuvre sur le site grâce à la mise en place d'une cuve de récupération.

De même les aménagements paysagers autour de la Maison de l'Environnement facilitent l'infiltration des eaux sur la parcelle.

Tout le savoir-faire de la ville en termes d'équipements écoresponsables sera employé dans cet établissement, tant pour l'eau que pour l'électricité ou le chauffage.

De par sa fonction pédagogique et d'information, la Maison de l'Environnement aura pour vocation la préservation de l'Environnement et de la Biodiversité, l'intégralité des espaces bâtis et extérieurs paysagers a été pensée à cet effet

Le bâtiment comme les extérieurs assurera une continuité écologique de la trame verte et bleue sur les Bords de Marne. Les espaces verts seront en gestion différenciée avec des plantes endémiques et des abris pour la faune. Des carrés pédagogiques, sont aussi prévus pour informer et illustrer la gestion responsable des espaces et comment préserver la biodiversité.

Son programme événementiel viendra enrichir et documenter les thématiques abordées, en s'appuyant sur l'ensemble du site réhabilité

De sa conception à son usage, la Maison de l'Environnement sera la vitrine du savoir-faire de la Ville en matière d'environnement et de préservation de la biodiversité.

Elle permettra aux maironnais de s'informer, de se former et de participer aux grandes thématiques de la transition écologique animées par les services de la Ville et les associations maironnaises de protection de l'environnement.

Enfin cet établissement sera l'occasion de collaborer avec une pluralité d'organismes, déjà partenaires, tels que Voies Navigables de France, l'Office National des Forêts, la Ligue de Protection des Oiseaux, l'ANSES, l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort, etc...

Les élèves des écoles volontaires pourront bénéficier de créneaux privilégiés afin de pouvoir apprendre et s'informer sur les divers sujets environnementaux dispensés par la Maison de l'Environnement.

Les enseignants pourront utiliser les installations du site et profiter des connaissances des services de la ville en matière d'environnement et de biodiversité pour proposer des activités et/ou organiser des ateliers pratiques.

De plus des ateliers thématiques spécifiques suivant le calendrier événementiel de la Maison de l'Environnement seront proposés aux écoles avec les animations des intervenants, partenaires de la Ville.

Les élèves participeront aussi à la politique environnementale de la ville en soumettant leurs idées et leurs projets dans le cadre d'un Conseil d'éco-citoyens.

- L'action de l'OMC sur la parentalité est un axe privilégié et qui doit encore élargir son champ d'action notamment sur :
 - Les contenus de prévention en direction des familles qui en ressentent le besoin (les écrans, les réseaux sociaux, la relation à l'autre, la place des filles, les discriminations, etc.) en proposant une fois par mois un temps dédié à une thématique choisie par les familles et /ou en concertation avec les écoles.
 - Des rencontres régulières sur les propositions d'activités ou de sorties à faire en famille.

Les effets attendus sont : d'inscrire les enfants dans une vie citoyenne active avec la participation des familles aux animations organisées sur la ville, de prévenir des comportements à risque, et de favoriser le repérage des lieux et des personnes ressources sur la Ville.

- Le développement de la transversalité des services en direction de l'enfant

Si nombre de projets sont conduits en direction des enfants et des familles, la Ville gagnerait à favoriser l'émergence de projets communs à plusieurs services.

Le PEdT donne aussi l'occasion de s'interroger ensemble sur des sujets communs, sous des angles différents. Le développement de groupes de travail avec les personnels au plus près des enfants quels que soient leurs services (animateurs référents, éducateurs, personnels de la médiathèque, du conservatoire, des espaces verts et l'OMC) devrait également favoriser la prise en compte globale des parcours ou des questions soulevées chacun dans son domaine.

Il est proposé d'initier cette démarche sur le développement de l'accueil des enfants en situation de handicap et la prévention des risques psycho-sociaux, notamment le harcèlement.

Pour ce faire, les groupes de travail pourraient également faire appel sur ces sujets, pour éclairer leurs réflexions, à d'autres partenaires éducatifs (groupes constitués de parents d'élèves, institutionnels, associatifs, autres Villes).

Enfin, un séminaire des cadres de ces services pour en établir les bases garantirait la contribution de tous et la participation aux groupes de travail des personnels au plus près des enfants.

LA COHERENCE EDUCATIVE TEMPS SCOLAIRE TEMPS PERISCOLAIRES

La continuité des personnels municipaux sur tous les temps

La Ville tient à garantir une continuité éducative par l'affectation de ses personnels municipaux dans les écoles.

Ainsi, le même éducateur sportif référent affecté en école élémentaire assure sous la conduite des enseignants 1 séance par semaine et par classe. Il dirige également les contrats bleus de l'école. Enfin, il assure l'accueil post scolaire de 18h à 18h30.

Sa présence sur ces différents temps est un gage de travail régulier avec les équipes éducatives et un repère pour les enfants y compris sur les temps ludiques des contrats bleus. Il peut ainsi participer à une meilleure compréhension de l'enfant dans un cadre différent (temps scolaire et temps périscolaire).

Par ailleurs, les animateurs référents des écoles maternelles dirigent et animent dans leur école d'affectation tous les temps : accueil du matin, pause méridienne et accueil du soir. Ils interviennent également sur les temps d'accueil de loisirs les mercredis.

En école élémentaire, les animateurs référents garantissent l'accueil du matin et l'encadrement de la pause méridienne. Le soir, ils rejoignent les écoles maternelles rattachées aux écoles élémentaires de secteur pour l'accueil post scolaire. De ce fait, ils donnent aux élèves maternels un repère à venir pour le passage en élémentaire. Ils sont également en charge de l'accueil de loisirs les mercredis.

Dans les écoles élémentaires du REP et des Planètes, ils encadrent l'aide aux devoirs à partir de 16h30.

Cette continuité des temps des animateurs référents permet, tant aux équipes éducatives des écoles qu'aux parents, d'avoir un interlocuteur constant qui contribue à la continuité de la journée de l'enfant.

Ces personnels municipaux présents au sein de chaque école sont formés et soutenus par le Service des Activités Physiques et Sportives pour les premiers et la Direction Enfance Education pour les seconds.

Les personnels animateurs bénéficient également d'une coordination d'animation présente sur tous les temps de 7h30 à 18h30 qui répond aux demandes, conseille, relaie et oriente les animateurs référents.

La Charte des directions des écoles

La Ville a mis en place une charte proposée à toutes les Directions d'école dont le modèle est joint en annexe 8.

Cette charte assortie d'une indemnisation des Directrices et Directeurs d'écoles assumée par la Ville a pour objectif de fonder une cohérence éducative au sein de l'école, tant dans le rôle de chacun que dans la prise en charge des enfants et la communication avec les parents d'élèves.

Les moyens mis en œuvre y sont précisés ainsi que les temps.

Son application doit permettre à chaque partenaire de répondre en cohérence aux besoins des enfants et parents.

Les temps d'échanges (réunions ou autres) entre les Directions des écoles et les services municipaux sont indemnisés et assumés par la Ville en dehors des temps scolaires et doivent permettre de les réaliser.

La communication et le partenariat entre l'Éducation Nationale et la Ville

Outre les directions et enseignants des 25 écoles publiques, l'Éducation Nationale est organisée en circonscriptions ; celle qui nous concerne couvre le territoire de Maisons-Alfort et Saint Maurice.

Un(e) Inspecteur(rice) de l'Éducation Nationale soutenu(e) par ses conseillers pédagogiques la dirige et est l'interlocuteur privilégié de la Ville pour garantir le bon fonctionnement général des écoles.

La Ville de Maisons-Alfort placée sous l'autorité du Maire, est elle-même organisée en services qui en grand nombre interviennent dans les écoles :

- la Direction Enfance Education qui assure les inscriptions scolaires et périscolaires et qui est en charge de l'entretien des locaux, de la restauration scolaire, des accueils de loisirs et du suivi des Conseils d'écoles, projets citoyens, classes de découvertes ;
- La Direction du Service des Sports en charge des projets pédagogiques terrestres et aquatiques et demandes d'agrément pour le sport à l'école.
- la Direction des Services Techniques tant pour les bâtiments que pour la voirie et les espaces verts ;
- la Cuisine Centrale qui établit les menus, produit et livre les repas des restaurants scolaires, et qui porte et anime les ateliers d'éducation nutritionnelle ;
- le Service des Achats qui assume les commandes de fournitures scolaires de toutes les écoles publiques ;
- Le service Archive Documentation qui organise et anime les visites de la Mairie avec les élus municipaux, et qui conduit des ateliers de recherches historiques (patrimoine, généalogie...)
- la Direction des Services Informatiques qui équipe et maintient le parc numérique des écoles
- La médiathèque et ses 3 bibliothèques de quartier ainsi que son bibliobus
- Le conservatoire

Les échanges entre les écoles et les services municipaux sont constants et la communication entre la Ville et l'Éducation Nationale doit également répondre en cohérence, sans supplanter les domaines de compétences de chacun :

- L'éducation Nationale en charge de la pédagogie et des enseignants.
- La Ville en charge des moyens matériels et humains pour les locaux et les services périscolaires.

Par ce projet éducatif la Ville et l'Éducation Nationale veillent à enrichir leurs relations en poursuivant des objectifs communs au service des élèves et enfants de la Ville.

Ce partenariat se décline au plus près dans les écoles entre les personnels de l'Éducation Nationale (Directeurs, enseignants et AESH) et ceux de la Ville (éducateurs sportifs, gardiens, ATSEM, agents techniques, référents animateurs et animateurs). Pour le faciliter, la Ville a

confié aux gardiens l'encadrement des personnels techniques et ATSEM, et aux animateurs référents celui des équipes d'animation.

Quand les questions ou problèmes posés dépassent le seul périmètre de l'école, l'Inspection de l'Éducation Nationale intervient auprès de la Ville en saisissant les services de la Ville ou son Maire-Adjoint et au besoin le Maire.

Les deux partenaires veillent à communiquer sur les mesures prises dans leurs domaines respectifs quand elles ont un impact sur le fonctionnement du service partenaire.

En outre, des rencontres régulières entre l'Inspection de l'Éducation Nationale et la Direction Enfance Education de la Ville sont réalisées pour établir les prévisions de carte scolaire pour la rentrée scolaire à venir.

La qualité de communication entre la Ville et l'Éducation Nationale est un facteur essentiel de bon fonctionnement des écoles et plus largement de la vie scolaire et périscolaire.

LES AMÉNAGEMENTS

L'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021/2022

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
7h30 – 8h20	Accueil du matin		Accueil du matin		Maternelle	Elémentaire	Accueil du matin		Accueil du matin	
8h20 – 8h30	Ouverture de l'école		Ouverture de l'école		Arrivée de 7h30 à 9h00	Arrivée de 7h30 à 8h30	Ouverture de l'école		Ouverture de l'école	
8h30 – 11h30	Enseignements		Enseignements		Journée ou matinée avec repas reprise des enfants sur les lieux de regroupement entre 13h45 et 14h ou repas avec après-midi arrivée des enfants sur les lieux de regroupement entre 11h45 et 12h		Enseignements		Enseignements	
11h30 – 13h20	Pause méridienne		Pause méridienne				Pause méridienne		Pause méridienne	
13h20 – 13h30	Ouverture de l'école		Ouverture de l'école				Ouverture de l'école		Ouverture de l'école	
13h30 – 16h30	Enseignements		Enseignements				Enseignements		Enseignements	
16h30 – 18h30	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire			Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
	Accueil du soir avec départs échelonnés à partir de 17h00	16h30-18h : Etude ou Contrats bleus	Accueil du soir avec départs échelonnés à partir de 17h00	16h30-18h : Etude ou Contrats bleus			Accueil du soir avec départs échelonnés à partir de 17h00	16h30-18h : Etude ou Contrats bleus	Accueil du soir avec départs échelonnés à partir de 17h00	16h30-18h : Etude ou Contrats bleus
		18h-18h30 : Accueil avec départs échelonnés		18h-18h30 : Accueil avec départs échelonnés				Maternelle : départs échelonnés à partir de 17h00		Elémentaire : départs échelonnés à partir de 17h30

L'accueil périscolaire dans les écoles publiques

L'accueil périscolaire est le matin de 50 minutes et le soir de 2 heures pour les écoles maternelles et de 30 minutes (après les contrats bleus et les études) pour les écoles élémentaires.

Ce temps d'accueil permet de répondre aux besoins des familles tout en proposant des activités périscolaires de qualité.

- Au sein des écoles maternelles

L'accueil du matin est organisé de 7h30 à 8h20. L'enfant est encadré par du personnel qualifié (animateurs). Ce temps doit avant tout permettre la transition entre la famille et l'école afin que les enfants soient dans les meilleures dispositions pour les enseignements du matin.

L'accueil du soir est prévu de 16h30 à 18h30. Les parents peuvent venir chercher leurs enfants à partir de 17h00. L'objectif de ce temps n'est pas de surcharger la journée de l'enfant.

Un premier temps dynamique est alors proposé juste après le goûter.

Par la suite, les activités sont construites en tenant compte de la bonne utilisation d'espaces (exemples : les préaux, les cours de récréation, les salles d'activité à usages partagés avec l'école, etc.). L'objectif est que l'enfant puisse avoir le choix des activités pendant toute la durée de sa présence à l'accueil. En outre, il est aussi donné la possibilité aux enfants qui le souhaitent de ne rien faire. Enfin, l'équipe est chargée de garantir son intégrité physique et les soins s'y rapportant, ainsi que toutes les informations utiles aux parents qui viennent le chercher.

- Au sein des écoles élémentaires

L'accueil du matin s'organise de 7h30 à 8h20. L'enfant est encadré par du personnel qualifié (animateurs). Ce temps doit avant tout permettre la transition entre la famille et l'école afin que les enfants soient dans les meilleures dispositions pour les enseignements du matin.

Les activités du soir : Afin de proposer une offre éducative variée et répondre aux besoins des familles, la Ville de Maisons-Alfort souhaite proposer un temps d'activité de 2h en fin de journée.

Deux temps sont ainsi proposés :

- Le premier temps a lieu de 16h30 à 18h00. Après une demi-heure consacrée à l'appel et au goûter, les enfants peuvent participer en alternance, aux contrats bleus et aux études dirigées.
- Le second temps a lieu de 18h00 à 18h30 et prend la forme d'un accueil des enfants permettant les départs échelonnés.

Les études surveillées

Des études sont organisées par les Directions des écoles qui ont pu choisir l'association porteuse ; la Ville mettant à disposition à titre gracieux les locaux scolaires pour les réaliser. Elles ont lieu tous les soirs dans chaque école élémentaire, à l'exception des écoles élémentaires Planètes, Péguy et Ferry. Elles ont pour objet de conforter des savoir-faire, notamment la méthodologie. Elles sont encadrées par des enseignants.

La pause méridienne

Au sein des écoles maternelles et élémentaires publiques, une pause méridienne de deux heures est conservée.

En effet, compte-tenu du taux de fréquentation de la restauration scolaire, cette durée est nécessaire pour permettre aux enfants de déjeuner dans de bonnes conditions. Ce temps est encadré par un personnel qualifié. Il permet un temps éducatif et favorise une reprise des enseignements de l'après-midi dans de bonnes dispositions.

A cette occasion, du personnel qualifié (ATSEM, animateurs) est prévu sur ce temps et un référent animateur de l'école en assure l'organisation.

En 2021/2022, environ 200 encadrants, comprenant majoritairement des animateurs et agents dédiés à la surveillance de restauration scolaire, renforcés par les ATSEM affectées aux Petites Sections de maternelle, auxquels il convient d'ajouter plus de 100 postes d'agents techniques positionnés sur ce temps :

- en permettant à tous les enfants de déjeuner (entre 30 et 45 minutes) dans de bonnes conditions de temps et d'espace ;
- en permettant aux plus petits d'aller se reposer dès la fin du repas dans le calme et sans précipitation ;
- en proposant aux autres enfants des animations ou temps récréatifs adaptés aux âges de tous.

L'accueil de loisirs du mercredi

La Ville a fait le choix d'expérimenter un nouveau modèle d'inscription pour les mercredis en accueils de loisirs, avec 3 possibilités d'accueil et à la convenance des familles :

- A la journée à partir de 7h30 jusqu'à 18h30 ;
- Le matin avec le repas à partir de 7h30 jusqu'à 14h00 ;
- L'après-midi avec le repas à partir de 11h45 jusqu'à 18h30.

Les enfants sont accompagnés :

Le matin sur les lieux d'accueil/écoles :

- entre 7h30 et 9h00 en maternelle
- entre 7h30 et 8h30 en élémentaire

Le midi sur les lieux de regroupement des accueils de loisirs :

- entre 11h45 et 12h00 en maternelle et élémentaire

Les enfants sont repris :

En début d'après-midi sur les lieux de regroupement des accueils de loisirs :

- entre 13h45 et 14h00 en maternelle et élémentaire

Le soir sur les lieux d'accueil/écoles :

- entre 17h00 et 18h30 en maternelle et élémentaire

La répartition des Accueils de Loisirs les mercredis est la suivante :

Les Maternels sont accueillis

*** Au centre maternel des PLANETES :**

L'école maternelle des Planètes

L'école maternelle Condorcet

L'école maternelle Raspail (*avec un transport par car matin et soir*).

*** A l'école maternelle Edouard HERRIOT, ses enfants**

*** A l'école maternelle PARMENTIER :**

L'école maternelle de Parmentier

L'école maternelle George Sand

*** A l'école maternelle BERLIOZ :**

L'école maternelle Hector Berlioz

L'école maternelle Georges Pompidou

*** A l'école maternelle DAUDET**

*** A l'école maternelle PEGUY :**

L'école maternelle Charles Péguy

L'école maternelle Jules Ferry

*** A l'école maternelle SAINT-EXUPERY, ses enfants**

*** A l'école maternelle PAUL BERT, ses enfants**

Les Elémentaires

*** A BUSTEAU :**

Les écoles élémentaires Parmentier A et B (*accompagnés à pied*)

Les écoles élémentaires Péguy et Ferry (*avec un transport par car matin et soir*)

L'école élémentaire Saint Exupéry (*accompagnés à pied*)

Les écoles élémentaires Hugo et Pompidou (*avec un transport par car matin et soir*)

*** Aux PLANETES:**

L'école élémentaire Les Planètes

L'école élémentaire Condorcet

Les écoles élémentaires P. Bert et Pasteur (*avec un transport par car matin et soir*)

L'école élémentaire Raspail (*avec un transport par car matin et soir*)

Le passage du mercredi en accueil de loisirs, bien qu'étant d'une plus grande souplesse pour les familles, a nécessité de repenser les programmes pour répondre aux besoins de tous les enfants sans en pénaliser aucun, quelles que soient leurs heures d'arrivée et départ.

La restauration scolaire garantie par les personnels municipaux

La pause méridienne débute à 11h30 au lieu de 12h et s'étend jusqu'à 13h20 contre 13h50 précédemment. Les 2 services sont maintenus dans toutes les écoles en privilégiant le passage au 1^{er} service des plus jeunes (petites sections des écoles maternelles et CP et CE1 des écoles élémentaires).

La préparation et le service sont assurés par les personnels techniques, et l'encadrement des enfants par les ATSEM et animateurs. Leur venue est avancée d'autant.

La cuisine centrale municipale continue de produire et livrer les repas en liaison chaude (le matin même de la consommation) et avance sa production en conséquence à partir de 5h30 contre 6h30.

Les activités sportives proposées

La suppression des cours en école élémentaire les mercredis matin impose une nouvelle répartition des créneaux sportifs sur le reste de la semaine.

Les créneaux laissés libres le mercredi matin par les écoles élémentaires dans certains gymnases, offrent également des possibilités d'ouverture de nouveaux créneaux qui peuvent être attribués aux associations.

Les écoles primaires, qui utilisaient le Centre aquatique le mercredi matin, sont déplacées sur les 4 autres jours, tout en trouvant un équilibre avec les lycées, collèges et écoles privées.

Les interventions des ETAPS au sein de chaque école élémentaire conservent leur vocation précédemment exposée.

Les centres de quartiers au sein des écoles à forte densité de logements sociaux

Pour les écoles élémentaires Planètes, Péguy et Ferry, dont la population scolaire est très majoritairement issue de familles à revenus modestes, la Ville poursuit les accompagnements aux devoirs gratuits, dans les locaux scolaires.

L'encadrement est assumé par les animateurs municipaux à partir de 16h30 jusqu'à 18h00 ou 18h30.

Le temps de travail des agents municipaux

Tous ces aménagements ont nécessité de reconsidérer les temps de travail des agents, notamment en allongeant ceux des agents techniques et ATSEM en temps scolaire tout en garantissant une prise en charge à la journée en accueil de loisirs les mercredis et durant les vacances scolaires.

Pour les animateurs, la répartition horaire est augmentée en semaine scolaire du fait de l'accueil de loisirs à la journée les mercredis. Pour autant, le temps de travail durant les vacances est maintenu. Le recours élargi aux saisonniers sera assuré en fonction des effectifs enfants.

Les horaires de travail des éducateurs sportifs et des agents de la cuisine centrale ont aussi évolué pour s'adapter aux nouveaux rythmes scolaires.

Les équipements de quartiers gérés par l'OMC

La suppression des cours en école élémentaire le mercredi matin a nécessité la réaffectation des créneaux dans les maisons de quartiers de manière à proposer des activités pour les enfants des écoles élémentaires.

Des créneaux dans chacune des maisons de quartier ont été mis à disposition des associations culturelles, dont en particulier celles proposant des ateliers de théâtre, de danse, d'arts plastiques et d'échecs.

LA MISE EN ŒUVRE DU PEdT ET SON DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Le PEdT est mis en place pour une durée d'expérimentation de trois ans maximum dont la première année constituera une période de test.

Les instances de mise en œuvre du PEdT :

Les réunions des comités techniques et de pilotage sont des temps de concertation, d'échange, de confrontation de point de vue, de mobilisation et d'évaluation des mesures mises en œuvre.

Le Comité Technique :

- Ses missions :
 - Suivre les actions déployées dans le PEdT.
 - Déterminer les points forts et les points faibles de la mise en œuvre de la nouvelle organisation des temps scolaires et du PEdT.
 - Evaluer les actions et projets
 - Présenter des propositions d'amélioration et d'ajustements

- Sa composition :
 - Le Directeur Général des Services
 - La Directrice Générale Adjointe
 - La Directrice Enfance Education
 - Le Directeur du Service de l'Education Physique et des Sports
 - La Responsable du Service Restauration
 - La Directrice de la Médiathèque & des Bibliothèques
 - La Directrice du Conservatoire
 - La Direction des Services Techniques
 - Les Structures associatives :
 - L'OMC
 - Les Théâtres de Maisons-Alfort

- Sa périodicité :
 - Réunion trimestrielle

Le Comité de Pilotage :

- Ses missions :

- Piloter la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et du PEdT ;
- Etudier la mise en place de nouvelles actions.

- Sa composition :

○ *Pour la Ville :*

- Le Maire
- L'Adjointe Déléguée à la vie scolaire et aux accueils de loisirs
- L'Adjoint Délégué aux sports
- L'Adjointe Déléguée à la culture
- L'Adjointe Déléguée à la vie associative, l'office municipal de la culture et à la vie des quartiers
- Le Directeur Général des Services
- La Directrice Enfance Education

○ *Pour l'Éducation Nationale :*

- L'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Maisons-Alfort
- Un conseiller pédagogique
- 2 directeurs des écoles maternelles et 2 directeurs des écoles élémentaires

○ *Pour les représentants des associations de parents d'élèves en proportion de leur représentation en conseils d'écoles :*

- 2 représentants FCPE
- 1 représentant d'association non affiliée
- 2 représentants d'union locale de parents
- 1 représentant PEEP

○ *Pour les partenaires institutionnels :*

- 1 représentant des services dédiés à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports
- 1 représentant de la CAF

- Sa périodicité :

- Réunion biannuelle

L'évaluation du PEdT :

Le PEdT fera l'objet d'une évaluation chaque année.

Cette étape est essentielle pour garantir la cohérence du projet éducatif de territoire et sa pertinence au regard des attentes des partenaires concernés et du besoin des enfants.

Les objectifs de l'évaluation

L'objectif principal est d'établir un bilan sur les mesures décidées et mises en place, en fonction des constats formulés lors des différentes concertations organisées pendant sa phase de mise en œuvre, et à l'occasion des travaux du Comité Technique.

A cette occasion, le Comité Technique fera appel aux personnels au plus près des actions et projets (éducateurs sportifs, directeurs et référents des accueils, adjoints et responsables en charge de les mener et de les coordonner, etc.)

Cette évaluation portera sur les activités péri et extrascolaires et leur cohérence avec les temps scolaires.

A cette occasion, il conviendra :

- de déterminer l'impact des nouveaux horaires sur le bien-être et l'épanouissement de l'enfant ;
- d'évaluer la pertinence, l'efficacité et l'atteinte des objectifs définis : impacts, directs et indirects, positifs et négatifs (à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs) ;
- d'identifier les points faibles et les points forts, et de proposer des pistes d'améliorations ;
- de préparer le renouvellement du PEdT.

Le référentiel d'évaluation

Le référentiel d'évaluation devra s'appuyer sur les critères suivants :

- De la pertinence de l'action proposée : ce critère permettra de mesurer si les objectifs des actions répondent aux attentes des bénéficiaires et aux besoins du territoire ;
- De l'efficacité de l'action proposée : ce critère décrit la réalisation des objectifs du PEdT. Il s'agit de mesurer les écarts et de pouvoir les analyser ;
- De l'impact de l'action proposée : ce critère permet de mesurer les retombées positives ou négatives sur les publics concernés (enfants ou professionnels), à moyen et long termes ;

- De l'efficacité de l'action proposée : ce critère permet de s'interroger sur les moyens (matériels, humains, financiers, ...) qui ont effectivement été mobilisés et si les effets obtenus sont bien en adéquation.

L'évaluation sera tant qualitative que quantitative, notamment des effectifs dans les lieux d'accueils.

EN CONCLUSION

Le PEdT est un processus en évolution qu'il faut contribuer à améliorer et non un objet figé à contrôler et juger.

Fruit d'une gouvernance partagée permettant un choix concerté, il nécessite une évaluation participative, mobilisant toutes les ressources éducatives locales pour la réussite scolaire et éducative de chacune et chacun des enfants maisonnaires.

Cette conclusion n'est donc pas une fin mais bien une étape du travail partenarial à mener avec au cœur de nos préoccupations et actions le bien-être de nos jeunes maisonnaires.

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 - LES EFFECTIFS DES ECOLES EN 2020-2021

Annexe 1 bis - CARTE DES ECOLES PRIMAIRES

Annexe 2 - L'ETAT DES LIEUX :

- **EN TEMPS SCOLAIRE,**
- **SUR LA PAUSE MERIDIENNE,**
- **EN TEMPS PERI ET EXTRASCOLAIRES**

Annexe 3 - LES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

Annexe 4 - LES TARIFS DES CLASSES DE DECOUVERTES 2021

Annexe 5 - SYNTHESE DES OBJECTIFS DU PEDT

**Annexe 6 - LA CHARTE DES ACCUEILS PERI ET EXTRA
SCOLAIRES DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

**Annexe 7- PROTOCOLE D'ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION
DE HANDICAP**

Annexe 8 - CHARTE DES DIRECTIONS DES ECOLES